



Nations Unies

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 20 (A/61/20)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 20 (A/61/20)

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-25	1
A. Réunion des organes subsidiaires	2-3	1
B. Adoption de l'ordre du jour	4	1
C. Élection du bureau	5-6	2
D. Membres	7	2
E. Participation	8-13	3
F. Déclarations	14-24	3
G. Adoption du rapport du Comité	25	5
II. Recommandations et décisions	26-317	5
A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	26-42	5
B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	43-72	7
C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session	73-178	11
1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	80-114	12
2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et la surveillance de l'environnement terrestre	115-120	18
3. Débris spatiaux	121-130	19
4. Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace	131-141	21
5. Télémédecine spatiale	142-143	22
6. Objets géocroiseurs	144-145	22
7. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	146-165	22
8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement	166-168	25
9. Année héliophysique internationale 2007	169-173	26
10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique	174-178	26

D.	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session	179-231	28
1.	État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	183-198	28
2.	Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial	199-200	31
3.	Questions portant sur: a) la définition et la délimitation de l'espace; et b) les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.	201-210	31
4.	Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	211-212	32
5.	Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	213-219	33
6.	Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux	220-225	34
7.	Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique.	226-231	34
E.	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	232-243	36
F.	Espace et société	244-260	37
G.	L'espace et l'eau	261-278	40
H.	Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information	279-281	43
I.	Questions diverses.	282-316	43
1.	Projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009 (Programme Utilisations pacifiques de l'espace)	283-284	43
2.	Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009	285-289	44
3.	Rôle et activités futurs du Comité	290-297	44
4.	Nouveau point à l'ordre du jour du Comité	298-303	46
5.	Statut d'observateur	304-306	47
6.	Rapport du Secrétaire général	307-309	48
7.	Colloque	310-314	48
8.	Groupe sur les activités spatiales.	315	49
9.	Cinquantenaire de l'ère spatiale.	316	49
J.	Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires	317	49

Chapitre premier

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-huitième session à Vienne du 7 au 16 juin 2006. Son Bureau était composé comme suit:

Président: Gérard Brachet (France)

Premier Vice-Président: Elöd Both (Hongrie)

Deuxième Vice-Président/Rapporteur: Paul R. Tiendrébéogo (Burkina Faso)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.550 à 565.

A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-troisième session à Vienne du 20 février au 3 mars 2006, sous la présidence de B. N. Suresh (Inde). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/869).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-cinquième session à Vienne du 3 au 13 avril 2006, sous la présidence de Raimundo González Aninat (Chili). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/871). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.731 à 747.

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Élection du Bureau.
 4. Déclaration du Président.
 5. Débat général.
 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session.

9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
11. Espace et société.
12. L'espace et l'eau.
13. Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information.
14. Questions diverses.
15. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Adoption de l'ordre du jour

5. À la 550^e séance, le 7 juin 2006, Gérard Brachet (France) a été élu Président du Comité, Elöd Both (Hongrie), Premier Vice-Président et Paul R. Tiendrébéogo (Burkina Faso), Deuxième Vice-Président/Rapporteur, chacun pour un mandat de deux ans.

6. À la même séance, le Comité a approuvé l'élection de B. N. Suresh (Inde) à la présidence de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique et l'élection de Mazlan Othman (Malaisie) à celle de la quarante-quatrième session du Sous-Comité. Il a également approuvé l'élection de Raimundo González-Aninat (Chili) à la présidence du Sous-Comité juridique pour un mandat de deux ans.

D. Membres

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV) du 12 décembre 1959, 1721 E (XVI) du 20 décembre 1961, 3182 (XXVIII) du 18 décembre 1973, 32/196 B du 20 décembre 1977, 35/16 du 3 novembre 1980, 49/33 du 9 décembre 1994, 56/51 du 10 décembre 2001, 57/116 du 11 décembre 2002 et 59/116 du 10 décembre 2004 et à la décision 45/315 du 11 décembre 1990, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 67 États Membres suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

E. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des 58 États Membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À ses 550^e, 551^e et 552^e séances, le Comité a décidé d'inviter, sur leur demande, les représentants de l'Angola, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bolivie, de la République dominicaine, du Saint-Siège, d'Israël, de la Suisse et de la Tunisie à participer à sa quarante-neuvième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

10. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ont participé à la session.

11. Ont également participé à la session des représentants du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'Institut européen de politique spatiale (ESPI), de la Fédération internationale d'aéronautique (FIA), de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), de l'Université internationale de l'espace (ISU), du Conseil consultatif de la génération spatiale et de la Spaceweek International Association (SIA).

12. Le représentant du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre, qui avait été invité, a également assisté à la session.

13. La liste des représentants des États Membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/XLIX/INF/1.

F. Déclarations

14. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États Membres suivants du Comité: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Thaïlande, Ukraine

et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant de la Suisse a également fait une déclaration. Des déclarations ont en outre été faites par les représentants de l'Institut européen de politique spatiale (ESPI) et de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT).

15. Le Comité s'est félicité de l'élection de Gérard Brachet (France) au poste de Président, d'Előd Both (Hongrie) au poste de Premier Vice-Président et de Paul R. Tiendrébéogo (Burkina Faso) au poste de Deuxième Vice-Président/Rapporteur.

16. Le Comité a remercié Adigun Ade Abiodun (Nigéria), Président sortant, Ciro Arévalo Yepes (Colombie), Premier Vice-Président sortant, et Parviz Tarikhi (République islamique d'Iran), Deuxième Vice-Président/Rapporteur sortant, pour la compétence avec laquelle ils avaient dirigé ses travaux pendant leur mandat.

17. Le Comité a exprimé ses condoléances au Gouvernement indonésien pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels causés par le tremblement de terre qui avait récemment secoué le pays.

18. Le Comité a félicité la Fédération de Russie à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire du premier vol spatial habité, effectué par le cosmonaute Youri Gagarine le 12 avril 1961.

19. Le Comité a également félicité les États-Unis à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du premier vol de la navette spatiale, le 12 avril 1981.

20. Le Comité a félicité le Brésil pour le vol spatial de son premier astronaute le 30 mars 2006.

21. À sa 550^e séance, le 7 juin, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux du Comité pour la session en cours. Il a noté que le Comité avait aligné nombre de ses activités sur les objectifs de développement mondial fixés par le Sommet du Millénaire, tenu au Siège du 6 au 8 septembre 2000, énoncés par le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002 et réaffirmés par le Sommet mondial tenu au Siège du 14 au 16 septembre 2005. Il a également noté que la célébration de la cinquantième session du Comité, en 2007, serait une excellente occasion de saluer les réalisations des cinquante premières années de l'ère spatiale et de réfléchir sur les possibilités d'évolution future pour les cinquante prochaines années.

22. À la 550^e séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle il a décrit les travaux du Bureau au cours de l'année écoulée. Le Comité a remercié le Directeur et ses collaborateurs pour les services fournis et les travaux entrepris par le Bureau durant cette année.

23. À la 550^e séance, le représentant des États-Unis a montré au Comité une vidéo sur le vingt-cinquième anniversaire du programme de la navette spatiale.

24. Le Comité a entendu, au titre du débat général, une présentation de K. Kaku (Japon) sur le projet "Sentinel-Asia" de création d'un système d'appui à la gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique.

G. Adoption du rapport du Comité

25. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité, à sa 565^e séance, le 16 juin, a adopté son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

26. Conformément au paragraphe 39 de la résolution 60/99 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2005, le Comité a poursuivi l'examen, à titre prioritaire, des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

27. Les représentants de l'Inde et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations au cours des débats sur ce point. Au cours du débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États Membres.

28. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale était convenue que lors de l'examen de cette question, il pourrait examiner les moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par la Conférence de l'espace pour les Amériques, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable.

29. Pour ce qui est de l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable, le Comité a noté que, sur la base des informations fournies par ses États Membres et les organismes des Nations Unies, le Bureau des affaires spatiales avait continué à mettre à jour la liste des initiatives et programmes spatiaux qui correspondaient aux recommandations figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable¹. Le Comité est convenu que le Bureau devrait continuer à actualiser cette liste, qui est disponible sur son site Web (www.uncosa.wssd/index.html).

30. Le Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement équatorien accueillerait la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques à Quito du 25 au 28 juillet 2006 et que le Gouvernement chilien, avec l'appui du Gouvernement colombien, de l'UNESCO et du Bureau des affaires spatiales, avait organisé une réunion préparatoire à la Conférence, au cours du Salon international de l'aéronautique et de l'espace, qui avait eu lieu à Santiago les 28 et 29 mars 2006.

31. Quelques délégations ont estimé que les avantages des technologies spatiales et de leurs applications devraient contribuer à une croissance ordonnée des activités spatiales favorable à une croissance économique soutenue et à un développement durable dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement.

32. Le point de vue a été exprimé que l'examen de toutes les questions relatives aux utilisations pacifiques de l'espace, y compris l'utilisation des applications des technologies spatiales pour la croissance et le développement durables de tous les États, exigerait que le Comité envisage la possibilité de créer un mécanisme pratique pour coordonner et harmoniser ses travaux avec ceux d'autres organes connexes, comme l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.
33. Le point de vue a été exprimé que, pour maintenir le caractère pacifique, responsable et international du domaine spatial, le Comité devrait promouvoir une plus grande transparence dans les activités spatiales menées par différents États.
34. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait jouer un rôle clef dans la diffusion et la promotion des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique grâce aux contributions qu'il apporte et devrait continuer d'apporter pour la consolidation et l'affinement des principes éthiques et instruments juridiques susceptibles de garantir l'utilisation non discriminatoire de l'espace exclusivement à des fins pacifiques.
35. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et que les aspects relatifs au désarmement de l'espace étaient traités de manière plus appropriée dans d'autres instances, comme l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.
36. Le point de vue a été exprimé que les appels en faveur de la mise en place d'armes dans l'espace susciteraient inévitablement la méfiance et des tensions parmi les États et détruiraient le climat de confiance et de coopération, et que, de ce fait, le Comité devrait poursuivre sa réflexion sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
37. Le point de vue a été exprimé que l'introduction d'armes dans l'espace remettrait en cause le concept d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que la justification et la logique même des efforts de désarmement et de non-prolifération.
38. Le point de vue a été exprimé que l'établissement de mécanismes efficaces, notamment de mécanismes juridiques, pourrait constituer un obstacle important à la militarisation de l'espace.
39. Le point de vue a été exprimé que l'on pourrait examiner les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, en cherchant comment promouvoir la coopération régionale et interrégionale sur la base de l'expérience de la Conférence de l'espace pour les Amériques et en examinant le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans l'application des mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.
40. Le point de vue a été exprimé que les activités spatiales pourraient contribuer au concept général de sécurité en maintenant l'aspect pacifique du développement des techniques spatiales et en promouvant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.
41. Le point de vue a été exprimé que, pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il faudrait partager équitablement entre les pays les ressources limitées de l'espace telles que les positions orbitales géostationnaires.

42. Le Comité a recommandé que l'examen du point intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques" soit poursuivi à titre prioritaire à sa cinquantième session, en 2007.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

43. Conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)".

44. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Chine, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Nigéria et Royaume-Uni. Au cours du débat général, les représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations relatives à ce point. Les observateurs de la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) et de la Spaceweek International Association, ainsi que le représentant du secrétariat du Groupe de travail intergouvernemental sur l'observation de la Terre, qui avait été invité, ont aussi fait des déclarations.

45. Le Comité était saisi, pour examen, des documents suivants:

a) Contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique 2006-2007: L'espace au service du développement durable (A/AC.105/872);

b) *Strengthening the link between the Committee and the Commission on Sustainable Development* (Renforcer le lien entre le Comité et la Commission du développement durable) (A/AC.105/2006/CRP.11, document en anglais seulement).

46. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait, à sa quarante-troisième session, convoqué le Groupe de travail plénier, sous la présidence de Muhammad Nasim Shah (Pakistan), pour examiner l'application des recommandations d'UNISPACE III.

47. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier au sujet de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

48. Le Comité a entendu, au titre de ce point de l'ordre du jour, une communication intitulée "World Space Week in Bangladesh" (La Semaine mondiale de l'espace au Bangladesh), présentée par F. R. Sarker (Spaceweek International Association).

49. Le Comité a souligné l'importance d'appliquer le Plan d'action contenu dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, sect. VI.B) et approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.

50. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 59/2 de l'Assemblée générale, il devrait poursuivre, lors de ses sessions futures, l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, jusqu'à ce qu'il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

51. Le Comité est convenu que les recommandations d'UNISPACE III étaient appliquées efficacement grâce à des plans de travail pluriannuels, à la mise en place d'équipes spécialisées et aux rapports des groupes spéciaux et autres groupes sur leurs activités. Il est convenu que cette approche souple lui permettait de traiter une vaste gamme de questions importantes du même ordre.

52. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres appliquaient les recommandations d'UNISPACE III, notamment en apportant leur participation et leur soutien actifs aux activités relatives au Plan d'exécution décennal du Groupe de travail sur l'observation de la Terre ainsi qu'aux mesures prises dans le cadre de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS) et aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). Il a noté également que certains États Membres apportaient leur contribution à l'application des recommandations d'UNISPACE III en continuant de participer aux activités des équipes qu'il avait mises en place aux fins de l'application de ces recommandations.

53. Le Comité a estimé que la mise en place des équipes avait créé un mécanisme unique et utile qui permettait aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de participer au suivi d'UNISPACE III sous la conduite des Gouvernements qui le souhaitaient, tout en préservant le rôle central des États Membres.

54. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Équipe sur une stratégie de surveillance de l'environnement s'était réunie pendant sa quarante-neuvième session. Il a accueilli avec intérêt le rapport sur l'avancement des travaux de l'Équipe sur les objets géocroiseurs.

55. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres contribuaient également à l'application des recommandations d'UNISPACE III au moyen d'un certain nombre d'activités et de mesures nationales et régionales.

56. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les GNSS avait été créé, sur la base du volontariat et à titre informel, pour promouvoir d'une part la coopération, en tant que de besoin, sur les questions d'intérêt commun relatives à la localisation, à la navigation et à la synchronisation temporelle civiles par satellite ainsi qu'aux services à valeur ajoutée fournis par les satellites civils, et d'autre part la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS); et pour accroître leur utilisation à l'appui du développement durable, en particulier dans les pays en développement. Le Comité a noté que, depuis sa mise en place, 19 États et organisations intergouvernementales et non gouvernementales avaient confirmé leur participation, à titre de membres ou d'observateurs, au Comité international sur les GNSS. Il a noté en outre que, à sa réunion du 6 juin 2006, le groupe de travail spécial mis en place pour définir le mandat du Comité international sur les GNSS avait terminé les travaux pour lesquels il avait été créé.

57. Le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à sa stratégie consistant à poursuivre l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Bureau des

affaires spatiales avait assuré la coordination des questions relatives à la mise en place du groupe de travail spécial et apporterait un soutien à l'organisation de la première réunion du Comité international sur les GNSS, qui devait se tenir à Vienne du 30 octobre au 3 novembre 2006.

58. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans le cadre de l'étude sur la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d'une optimisation réaliste de l'efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes. Les vues des États Membres et les décisions du Comité concernant la possibilité de créer une telle entité internationale sont présentées dans les paragraphes 150 à 165 du présent rapport.

59. Le Comité s'est félicité du lien établi entre les travaux qu'il a entrepris pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III et ceux actuellement menés par la Commission du développement durable.

60. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique avait finalisé, en se fondant sur les informations reçues des États Membres, la contribution du Comité aux travaux de la Commission menés au titre du module thématique 2006-2007 et que cette contribution, publiée sous la cote A/AC.105/872, avait été portée à la connaissance de la Commission lors de sa quatorzième session tenue du 1er au 12 mai 2006.

61. Le Comité a exprimé sa satisfaction à la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat qui avait facilité la transmission de sa contribution à la Commission. Il est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait continuer de travailler étroitement avec le secrétariat de la Commission en vue de renforcer encore les relations et l'interaction entre ces deux organismes.

62. Le Comité est convenu, d'une part, qu'il conviendrait d'inviter à ses sessions le Directeur de la Division du développement durable pour qu'il indique comment le Comité pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission et, d'autre part, que le Directeur du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission du développement durable afin de mieux faire connaître les sciences et les techniques spatiales et d'en montrer les avantages, en particulier dans les domaines abordés par la Commission.

63. Le Comité est convenu de continuer d'apporter une contribution à la session directive du programme de travail pluriannuel de chacun des cycles de deux ans consacrée aux domaines thématiques examinés par la Commission à l'avenir. Il a noté que les travaux de la Commission en 2008-2009 porteraient sur les questions ci-après: agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique.

64. Le Comité a été d'avis qu'il conviendrait de demander aux États Membres de communiquer des informations en vue de l'élaboration d'un document concis qui mettrait en évidence les avantages tant de l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications que des outils qu'elles proposent pour relever les défis auxquels sont confrontés, en particulier, les pays en développement eu égard aux questions que doit aborder la Commission en 2008-2009. Le Comité est convenu que le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique

devrait, à sa quarante-quatrième session, procéder à un premier examen du projet de document concis à élaborer sur la base des informations communiquées par les États Membres au secrétariat.

65. Le Comité est convenu de finaliser, à sa cinquantième session, sa contribution au module thématique pour le cycle 2008-2009 de la Commission.

66. Selon un avis, il faudrait, pour donner efficacement suite aux recommandations d'UNISPACE III, prendre en considération les capacités et les besoins sur le plan local et régional et veiller à ce que les activités productives réalisées par les équipes débouchent sur la mise au point et l'application de plans d'action définissant des objectifs, des moyens et des tâches spécifiques.

67. Selon un avis, la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III permettrait aux pays en développement de s'attaquer aux problèmes de développement, en particulier pour ce qui est de l'agriculture, de la gestion des ressources en eau, de l'éradication de l'analphabétisme, de la fourniture d'un enseignement de meilleure qualité et de l'amélioration des services de santé publique.

68. Selon un avis, les pays en développement pourraient mettre en commun leurs ressources pour lancer des programmes sur les applications spatiales qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays en développement.

69. Selon un avis, les efforts déployés pour amener les entreprises privées à contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III devraient être poursuivis lorsque des propositions de projets précises susceptibles d'inciter ces entreprises à participer activement aux initiatives du Comité auront été élaborées.

70. Le Comité a noté qu'en créant le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), le Groupe de travail intergouvernemental sur l'observation de la Terre avait pour objectif de mettre à profit les applications de l'observation de la Terre visant des questions liées aux interventions en cas de catastrophes et à l'atténuation de leurs effets, à la santé, à la gestion de l'énergie et de l'eau, aux prévisions météorologiques, au changement climatique, à l'agriculture, à la biodiversité et aux écosystèmes. Grâce au GEOSS, le Groupe de travail sur l'observation de la Terre coordonnera la collecte des données issues de l'observation de la Terre pour faire en sorte que ces données soient accessibles et communiquées à tous les utilisateurs potentiels, y compris aux pays en développement. Le Comité a par ailleurs noté que le plan de travail 2007-2008 pour la mise en œuvre de cette initiative était en cours de finalisation.

71. Le Comité a pris note avec satisfaction des rapports des États Membres et du représentant de la Spaceweek International Association sur la promotion et l'organisation des activités de sensibilisation du public menées dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace.

72. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un rapport sur la célébration de la Semaine mondiale de l'espace en 2005, établi par la Spaceweek International Association en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, avait fait l'objet d'une publication spéciale (ST/SPACE/29).

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session

73. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session (A/AC.105/869), qui rendait compte des résultats de ses délibérations sur les questions dont l'avait chargée l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99.

74. Le Comité a remercié le Président sortant du Sous-Comité, Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les débats et y avait contribué. Il a également remercié B. N. Suresh (Inde) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa quarante-troisième session.

75. À la 554^e séance du Comité, le 9 juin, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux réalisés par ce dernier à sa quarante-troisième session.

76. Les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, du Chili, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, de la Pologne, de la République de Corée, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Thaïlande, de l'Ukraine et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations sur ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

77. Les présentations ci-après ont été faites au Comité dans le cadre de ce point de l'ordre du jour:

a) "L'utilisation de la télédétection par satellite pour la gestion des catastrophes", par Arshad Siraj (Pakistan);

b) "Mars-Express: tout près d'un monde fascinant", par Ralf Jaumann (Allemagne);

c) "L'étude de l'AIA sur la gestion du trafic spatial", par Kai-Uwe Schrogl (Académie internationale d'astronautique).

78. Le Comité s'est félicité des présentations spéciales faites au Sous-Comité sur des sujets variés et a noté qu'elles apportaient un contenu technique supplémentaire aux débats de ce dernier, ainsi que des informations utiles et d'actualité sur les nouveaux programmes et développements dans le domaine spatial et des exemples de techniques spatiales.

79. Le Comité s'est félicité de la coopération interinstitutions continue au sein du système des Nations Unies. Il a pris note des efforts des organismes des Nations Unies pour utiliser de manière coordonnée les applications spatiales afin d'atteindre les buts et objectifs du Sommet mondial pour le développement durable, de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), du Sommet mondial sur la société de l'information, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques² et du Protocole de Kyoto³. Il a en outre noté la

coordination entre les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du Plan sur 10 ans en vue de l'établissement du GEOSS.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

80. À l'ouverture des débats sur ce point, la Spécialiste des applications des techniques spatiales a brièvement décrit la stratégie générale d'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui consisterait à se concentrer sur des domaines thématiques prioritaires, en mettant l'accent dans plusieurs d'entre eux sur le renforcement des capacités et le développement durable des pays en développement, et à traiter diverses questions liées aux objectifs mondiaux de l'ONU en matière de développement.

81. Le Comité a pris note des thèmes prioritaires du Programme, indiqués dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, par. 5).

82. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2005, décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/869, par. 40 à 43) et le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, par. 52 et annexe I). Il a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées avec le peu de ressources disponibles. Il a également remercié les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités et a noté avec satisfaction les progrès continus réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2006, énumérées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/869, par. 44).

83. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées en application de diverses recommandations d'UNISPACE III et à en tirer avantage.

84. Le Comité s'est de nouveau déclaré préoccupé de ce que les ressources financières mises à la disposition du Programme restent limitées et il a lancé un appel à l'ensemble des bailleurs de fonds pour qu'ils versent des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées dont disposait l'ONU devaient être affectées aux activités les plus prioritaires et a noté que le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales était l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

85. Le Comité a remercié les Gouvernements du Népal et de la République arabe syrienne, ainsi que l'ESA et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes d'avoir coparrainé et accueilli des activités du Programme entre janvier et mai 2006 (A/AC.105/869, par. 44 a) et b)).

86. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2006 et a remercié

l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Chine, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Ukraine, la Zambie, ainsi que l'ESA, l'AIA et la FIA d'avoir coparrainé, accueilli et appuyé ces activités (A/AC.105/869, par. 44 c) à j)).

87. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences ci-après prévus en 2007 à l'intention des pays en développement:

a) Deux ateliers sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes;

b) Trois ateliers ou colloques sur l'application des techniques spatiales à la surveillance de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, destinées à aborder diverses questions liées aux objectifs mondiaux de l'ONU en matière de développement;

c) Un stage de formation sur les techniques satellitaires pour la télésanté;

d) Un atelier ONU/FIA;

e) Un atelier sur le droit de l'espace;

f) Un atelier sur l'Année héliophysique internationale et les sciences spatiales fondamentales;

g) Un atelier sur les applications des petits satellites aux études sur la santé, organisé conjointement par la Fédération de Russie et le Bureau des affaires spatiales à l'occasion du cinquantième anniversaire du lancement historique du premier satellite artificiel mondial, Spoutnik 1;

h) Des stages de formation à organiser aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU.

88. Le Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa quarante-huitième session, divers États Membres et organisations avaient versé des contributions supplémentaires pour 2006.

89. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

90. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir offert, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, quatre bourses de 12 mois pour des études postuniversitaires sur les systèmes mondiaux de navigation par satellites (GNSS) et leurs applications.

91. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et leurs applications en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) Services consultatifs techniques

92. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, par. 32 à 40).

b) Service international d'information spatiale

93. Le Comité a noté avec satisfaction la parution des publications intitulées *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*⁴ et *Highlights in Space 2005*⁵.

94. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué d'étoffer le Service international d'information spatiale et le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.oosa.unvienna.org). Il a également noté avec satisfaction que le Secrétariat avait créé un site Web sur la coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

c) Coopération régionale et interrégionale

95. Le Comité a rappelé que, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales soient créés dans les meilleurs délais, sur la base de l'affiliation à l'ONU, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et leur permettrait d'attirer des donateurs ainsi que d'établir des relations scientifiques avec les institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

96. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait à mettre l'accent sur la coopération avec les États Membres, aux niveaux régional et mondial, pour fournir un appui à ces centres. Il a noté que tous les centres régionaux avaient conclu un accord d'affiliation avec le Bureau des affaires spatiales.

97. Le Comité a noté également que l'Assemblée générale était convenue, dans sa résolution 60/99, que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte au Comité de leurs activités chaque année.

98. Le Comité a noté que les principales activités des centres régionaux ayant reçu un appui au titre du Programme en 2005 ainsi que les activités prévues en 2006 et 2007 étaient exposées dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/861, annexe III).

99. Conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, les représentants des centres régionaux situés au Brésil et au Mexique, en Inde, au Maroc et au Nigéria ont présenté au Comité un bilan des stages de formation universitaire supérieure de neuf mois que les centres avaient organisés sur les sciences et techniques spatiales pour leurs régions respectives (voir également les documents A/AC.105/2006/CRP.7 à 10).

100. Le Comité a noté que le Gouvernement indien n'avait cessé, au cours des 10 dernières années, d'apporter un appui important au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, notamment en mettant à sa disposition les moyens et les compétences nécessaires par l'intermédiaire de l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO) et du Département de l'espace, et a noté avec satisfaction que le Centre avait célébré son dixième anniversaire en 2005. Il a noté aussi qu'à ce jour, le Centre avait organisé 23 stages de formation universitaire supérieure de neuf mois: 10 sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), 5 sur les communications par satellite, 4 sur la météorologie par satellite et le climat mondial, et 4 sur les sciences spatiales et atmosphériques. Le Centre avait aussi organisé 16 stages et ateliers de courte durée sur les 10 années écoulées. Le Comité a noté que, pour couronner une décennie d'activités de formation, le Centre prévoyait d'obtenir le statut de centre international d'excellence dans le domaine de la formation, de l'enseignement et de la recherche.

101. Le Comité a noté que les campus brésilien et mexicain du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes avaient commencé à organiser en 2003 des stages de formation universitaire supérieure de neuf mois. Le Centre recevait un appui considérable des Gouvernements brésilien et mexicain. Le campus brésilien avait tiré parti des installations mises à sa disposition par l'Institut national de recherche spatiale (INPE) du Brésil. Le campus mexicain, qui bénéficiait de l'appui de l'Institut national d'astrophysique, d'optique et d'électronique, disposait d'installations de haute qualité similaires. Le campus brésilien avait déjà organisé quatre stages de formation universitaire supérieure de neuf mois sur la télédétection et les SIG. Le Centre avait également organisé six ateliers et stages de courte durée depuis son inauguration. En 2005, son Conseil d'administration avait, lors de sa réunion, renforcé les clauses de l'accord portant création du Centre relatives à l'adhésion d'autres États d'Amérique latine et des Caraïbes.

102. Le Comité a noté que le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace, en langue française, organisait depuis son inauguration en 1998 des stages de formation universitaire supérieure de neuf mois. Sis à Rabat, le Centre bénéficiait de l'appui actif du Gouvernement marocain et d'importantes institutions nationales, comme le Centre Royal de télédétection spatiale, l'École Mohammadia d'ingénieurs, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, l'Institut national des postes et télécommunications et la Direction de la météorologie nationale. Le Comité a noté que le CRASTE-LF avait déjà organisé huit stages de formation universitaire supérieure de neuf mois, sur la télédétection et les SIG, les communications par satellite ainsi que la météorologie par satellite et le climat mondial. Depuis son inauguration, le Centre avait organisé 13 ateliers et conférences de courte durée. Il avait notamment accueilli en 2005 deux ateliers de courte durée, parrainés conjointement par les États-Unis, l'ESA, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) et le Bureau des affaires spatiales, l'un sur la distribution des données LANDSAT pour le développement durable en Afrique, l'autre sur les informations spatiales et le développement durable.

103. Le Comité a rappelé que le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise, avait été inauguré au Nigéria en 1998.

Ce centre fonctionnait sous les auspices de l'Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial et était établi sur le campus de l'Université Obafemi Awolowo à Ile-Ife (Nigéria). Le Comité a noté que les installations dont disposait le Centre avaient été mises à sa disposition par des départements de l'Université. Le Centre avait déjà organisé huit stages de formation universitaire supérieure de neuf mois, sur la télédétection et les SIG, la météorologie par satellite et le climat mondial, les communications par satellite et les sciences spatiales et atmosphériques. Il avait également organisé sept activités de courte durée. Son directeur recherchait l'appui politique des gouvernements des États Membres africains afin de renforcer le fonctionnement du Centre, au bénéfice de la région.

104. Le Comité a noté qu'en juillet 2006, le Gouvernement chinois, en coopération avec le secrétariat de la Coopération multilatérale Asie-Pacifique concernant les techniques spatiales et leurs applications (AP-MCSTA), organiserait son premier cours d'enseignement universitaire supérieur de neuf mois, sur les applications des techniques spatiales, en s'inspirant des quatre programmes d'enseignement mis au point par l'Organisation des Nations Unies. Ce cours serait organisé et dispensé à l'université d'aéronautique et d'astronautique de Beijing. Le Gouvernement chinois et le secrétariat de l'AP-MCSTA accorderaient conjointement des bourses intégrales et partielles à quelques participants de pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique.

105. Le Comité a noté avec satisfaction que, comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99, le Gouvernement équatorien accueillerait la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques à Quito du 25 au 28 juillet 2006 et que le Gouvernement chilien, en vue de cette Conférence, avait organisé une réunion préparatoire les 28 et 29 mars 2006 avec l'appui du Gouvernement colombien, de l'UNESCO et du Bureau des affaires spatiales.

106. Le Comité a noté que la réunion préparatoire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques avait publié une déclaration qui identifiait les applications spatiales pour la sécurité humaine et le développement durable qui seraient analysées pendant la Conférence. Ces applications comprenaient le téléenseignement, la télémédecine, la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, la préservation de l'environnement et la protection du patrimoine culturel.

107. Le Comité a noté avec satisfaction que, comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99, le Gouvernement nigérian, en collaboration avec les Gouvernements algérien et sud-africain, avait accueilli la première Conférence de dirigeants africains sur les sciences et techniques spatiales au service du développement durable en novembre 2005. Il a noté également que la Conférence se tiendrait tous les deux ans et que le Gouvernement sud-africain avait proposé de l'accueillir en 2007 et le Gouvernement algérien, en 2009.

108. Le Comité a noté avec satisfaction que la Convention sur la création de l'organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait été ouverte à la signature à Beijing le 28 octobre 2005, et qu'elle comptait neuf États signataires au 1^{er} juin 2006. Il a noté également que la Convention entrerait en vigueur après sa ratification par cinq États, et établirait ce faisant l'Organisation, dont le siège serait à Beijing.

109. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait commencé à travailler à plusieurs projets pilotes d'importance nationale ou régionale dans des pays en développement, à savoir:

a) Coparrainer un projet intitulé "Cartographie des zones d'aquaculture côtière touchées par le tsunami dans le nord de Sumatra au moyen de l'imagerie satellite haute résolution", avec l'Institut de recherche aérospatiale de la République de Corée. Ce projet a été proposé par le Centre d'imagerie, de télédétection et de traitement de Singapour;

b) Coparrainer, avec l'Inde et les États-Unis, un projet sur les applications de la télémédecine en Afghanistan;

c) Lancer un projet, intitulé "L'Himalaya vu de l'espace", avec l'ESA et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) pour mettre en œuvre un nouveau module sur des études de cas des techniques spatiales pour le programme Eduspace de l'ESA;

d) Distribuer des données Landsat offertes par les États-Unis aux établissements africains d'enseignement, de formation et de développement de projets;

e) Diriger conjointement avec la Colombie, et avec l'appui de l'UIT, l'élaboration d'un outil d'analyse de l'occupation de l'orbite géostationnaire;

f) Aider à la mise en place d'un groupe spécial sur la santé utilisant les techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

g) Aider au lancement et au développement de quatre projets liés à la formation à la télésanté, à l'élaboration d'une méthode d'alerte précoce de la grippe aviaire, à l'évaluation des configurations des réseaux de systèmes de communications, et à une évaluation des besoins pour la mise en œuvre de programmes nationaux de télésanté dans les pays d'Asie;

h) Lancer deux projets dans l'intérêt des pays d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord: "Élaboration d'une stratégie d'alerte précoce utilisant les techniques spatiales" et "Accessibilité et partage des données: Créer des cartes de base pour des types ciblés de catastrophes naturelles". Ces projets seront réalisés par des équipes nationales bénévoles selon le principe du moindre coût et du non transfert de fonds entre les parties qui y participent;

i) Poursuivre, dans le domaine des sciences spatiales fondamentales, la coopération avec le Japon pour aider l'astronomie dans les pays en développement grâce au programme japonais d'aide publique au développement, et poursuivre les possibilités de déployer dans le monde entier, pour l'Année héliophysique internationale, des instruments terrestres peu coûteux;

j) Continuer de s'appuyer sur la demande d'adhésion et la participation potentielles du Bureau des affaires spatiales à la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situation de catastrophe naturelle ou technologique;

k) Définir des activités liées à la formation impliquant des jeunes professionnels et des étudiants des applications des techniques spatiales, en coopération avec le Conseil consultatif de la génération spatiale.

110. Le Comité a noté aussi que le Programme faisait bon accueil aux coparrains de projets futurs dans l'intérêt des pays en développement.

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

111. Le Comité a rappelé que, à sa quarante-quatrième session, il était convenu d'examiner chaque année un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) dans le cadre de son examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant le COSPAS-SARSAT⁶.

112. Le Comité a noté avec satisfaction que COSPAS-SARSAT, entreprise en coopération lancée à la fin des années 1970 et impliquant le Canada, la France, la Fédération de Russie et les États-Unis, utilisait les techniques spatiales pour aider les aviateurs et les marins en détresse du monde entier. Depuis 1982, COSPAS-SARSAT avait mis en place à l'échelle mondiale des balises de détresse analogiques et numériques, et avait développé son segment spatial pour y inclure des charges utiles spéciales sur des satellites en orbite géostationnaire et en orbite basse qui émettaient actuellement des signaux d'alerte.

113. Le Comité a noté avec satisfaction que COSPAS-SARSAT comptait actuellement 37 États membres, qui proposaient six satellites en orbite polaire et cinq satellites géostationnaires assurant une couverture de toute la planète pour la recherche et les balises de sauvetage. En 2005, COSPAS-SARSAT avait contribué au sauvetage de plus de 1 400 personnes au cours de plus de 450 incidents. Depuis 1982, COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver environ 18 500 personnes.

114. Le Comité a noté que les États membres de COSPAS-SARSAT étudiaient l'utilisation de satellites en orbite MEO pour améliorer les opérations internationales de recherche et de sauvetage aidées par satellite.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications pour les pays en développement et la surveillance de l'environnement terrestre

115. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-comité scientifique et technique avait poursuivi son examen des questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite. Le Comité a pris note de la discussion du Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour, comme il est indiqué dans son rapport (A/AC.105/869, par. 82 à 91).

116. Le Comité a insisté sur l'importance de la technologie de la télédétection pour le développement durable et souligné à cet égard qu'il importait de fournir un accès non discriminatoire aux données de télédétection les plus récentes et aux informations dérivées à un coût raisonnable et en temps utile.

117. Le Comité a noté que le progrès technique et les applications des satellites d'observation de la Terre étaient importants pour les pays en développement en raison des possibilités qu'ils offraient en matière de développement durable.

118 Le Comité a souligné l'importance du renforcement des capacités d'adoption et d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

119. Le Comité a également insisté sur l'importance de la coopération internationale parmi les États membres pour ce qui est de l'exploitation des satellites de télédétection, et en particulier du partage d'expériences et de techniques.

120. Le point de vue a été exprimé que le colloque COSPAR/FIA qui se tiendra en 2007 sur le thème "L'utilisation de l'orbite équatoriale pour les applications spatiales: défis et opportunités", était étroitement lié à l'utilisation de l'orbite équatoriale à des fins de télédétection.

3. Débris spatiaux

121. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi son examen de la question des débris spatiaux comme prévu dans le plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130) et amendé à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II, par. 6). Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/869, par. 92 à 114).

122. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité, à sa quarante-troisième session, avait convoqué de nouveau, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur les débris spatiaux, sous la présidence de M. Claudio Portelli (Italie), pour qu'il examine les questions découlant de son plan de travail et que le Sous-Comité avait fait siennes les recommandations du Groupe de travail qui figurent dans son rapport (A/AC.105/869, par. 101 et annexe II).

123. Le Comité a noté avec satisfaction que, à cette session et un an avant la date prévue, le Groupe de travail avait réussi à terminer le projet de lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Sous-Comité scientifique et technique et qu'un consensus s'était dégagé sur ce document (A/AC.105/C.1/L.284), qui se fonde et s'aligne, pour ce qui est des aspects techniques, sur les lignes directrices relatives au même sujet établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux. Il a également noté que ces dernières étaient considérées comme un document de nature technique, tandis que les lignes directrices du Sous-Comité contiendraient des recommandations générales et ne seraient pas plus rigoureuses, d'un point de vue technique, que celles du Comité de coordination interinstitutions.

124. Le Comité a également noté que le projet de lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux sur lequel le Sous-Comité s'était entendu était distribué au niveau national en vue de rechercher un accord qui permettrait à ce dernier d'approuver le projet à sa quarante-quatrième session, en 2007, et que, si elles devaient être adoptées, ces lignes directrices n'auraient qu'un caractère facultatif et seraient appliquées grâce à des mécanismes nationaux sans être juridiquement contraignantes en droit international.

125. Le Comité a noté que certains États avaient déjà volontairement mis en œuvre, dans le cadre de mécanismes nationaux, des mesures de réduction des débris

spatiaux conformes aux lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions afin de promouvoir ce type de mesures.

126. Le point de vue a été exprimé que, après avoir été distribué au niveau national, le projet de document devrait être modifié compte tenu des commentaires reçus des États membres.

127. Le point de vue a été exprimé que, si le Sous-Comité devait adopter les lignes directrices à sa quarante-quatrième session en 2007, il serait préférable de les présenter à l'Assemblée générale dans un projet de résolution distinct de l'Assemblée plutôt que sous la forme d'un additif au rapport du Comité, ce qui permettrait de mieux mettre en évidence l'importance de leur acceptation et la capacité du Comité de traiter efficacement de questions décisives qui, à long terme, pourraient avoir une incidence sur l'accès à l'espace.

128. Le Comité a rappelé que, dans sa résolution 59/116 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale était convenue avec le Sous-Comité que la coopération internationale était nécessaire pour élaborer des stratégies, plus adéquates et d'un coût abordable, destinées à atténuer les risques potentiels que présentaient les débris spatiaux pour les futures missions spatiales. Il a également rappelé que le Sous-Comité était convenu, à sa quarante-deuxième session, que les États Membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention au risque de collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question (A/AC.105/848, par. 90).

129. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation de l'espace dans l'avenir était fonction du maintien à un niveau acceptable des débris spatiaux et que ceux-ci mettaient grandement en péril l'exploitation sans restriction des satellites fonctionnels et, partant, l'accès continu de la communauté internationale aux retombées bénéfiques de l'espace. Certaines délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux était étroitement liée au problème que commençait à poser la gestion du trafic spatial et que, à cet égard, la présentation au Comité de l'étude de l'Académie internationale d'astronautique sur la gestion du trafic spatial avait été opportune et riche d'enseignements.

130. Certaines délégations ont dit que les lignes directrices non contraignantes élaborées par le Sous-Comité représenteraient une avancée significative si elles étaient adoptées, mais qu'elles ne couvriraient pas toutes les situations dans lesquelles des déchets étaient générés et qu'il fallait donc poursuivre leur examen. Le point de vue a également été exprimé qu'il était probable que la population de débris spatiaux continuerait d'augmenter, ce qui, avec le temps, accroîtra le risque de collision. Il faudrait continuer de s'efforcer de trouver les moyens techniques permettant de commencer à retirer les débris spatiaux existants de leurs orbites afin de mettre un terme à la dégradation de l'environnement spatial. Ces délégations ont également estimé que la prolifération des débris spatiaux compromettait l'avenir des programmes spatiaux et la sécurité des équipages envoyés en mission dans l'espace et réduisait les avantages tirés des activités spatiales.

4. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

131. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi son examen du point relatif à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 115 à 129).

132. Le Comité a noté avec satisfaction qu'à sa quarante-troisième session, le Sous-Comité avait convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace sous la présidence provisoire de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Comité a également noté avec satisfaction que le Groupe avait considérablement avancé et mené un travail satisfaisant et précis dans la définition et l'élaboration de formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

133. Le Comité a pris note avec satisfaction de la conclusion fructueuse des travaux de l'Atelier technique conjoint sur les objectifs, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui avait été organisé par le Sous-Comité et l'AIEA à Vienne, du 20 au 22 février 2006, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale.

134. Le Comité a pris note avec satisfaction de la réponse du Secrétariat de l'AIEA à la lettre du secrétariat du Comité à propos des questions soulevées à l'Atelier (A/AC.105/L.264).

135. Le Comité a pris note des observations et conclusions de l'Atelier, qui figurent dans l'avant-projet de rapport de l'Atelier (A/AC.105/869, annexe III, appendice).

136. Le point de vue a été exprimé que les observations de l'Atelier qui figurent au paragraphe 4 a) de son avant-projet de rapport (A/AC.105/869, annexe III, appendice) devraient encourager la communauté internationale à élaborer un cadre technique pour l'utilisation des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, à le mettre en place et à l'appliquer rigoureusement.

137. Le point de vue a été exprimé qu'il convenait de prendre sérieusement en compte les conséquences que pourraient avoir les missions ayant à leur bord des sources d'énergie nucléaires pour la vie humaine et pour l'environnement.

138. Quelques délégations ont été d'avis que le Sous-Comité devrait s'engager davantage en faveur de l'élaboration et l'adoption rapides par le Comité d'un cadre de sûreté général et internationalement reconnu pour l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

139. À la 561^e séance du Comité, le 14 juin, la Présidente par intérim du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace du Sous-Comité, Alice Caponiti, a rendu compte des résultats des réunions intersessions du Groupe.

140. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait examiné en détail les réponses reçues du Secrétariat de l'AIEA, qu'il était convenu que l'avant-projet de rapport de l'Atelier, sous sa forme actuelle, pourrait constituer une base solide pour le projet de

rapport final, qui sera présenté au Sous-Comité à sa prochaine réunion en 2007, et qu'il avait commencé à établir un projet de rapport sur la base de l'esquisse finale des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations techniques, en tenant compte du projet de rapport final de l'Atelier ainsi que des résultats des consultations menées avec l'AIEA sur les facteurs qui pourraient faciliter l'élaboration conjointe d'un cadre.

141. Le Comité a pris note de la demande du Groupe de travail d'être représenté à la prochaine session de la Commission des normes de sûreté de l'AIEA qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2006. Le Comité a demandé au secrétariat d'envoyer une lettre à ce sujet au Secrétariat de l'AIEA et de lui rendre compte des activités actuellement entreprises en vue de l'élaboration d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

5. Télémedecine spatiale

142. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait terminé l'examen du point relatif à la télémedecine spatiale, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarantième session. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 130 à 141).

143. Le Comité a pris note des progrès accomplis par le Sous-Comité dans le cadre de son plan de travail pluriannuel. Il a également noté que l'examen du point relatif à la télémedecine spatiale par le Sous-Comité avait permis aux pays en développement d'acquérir une meilleure connaissance des applications des techniques spatiales dans ce domaine. À cet égard, il a relevé un certain nombre d'activités destinées à renforcer la télémedecine aux niveaux régional et national. Il a constaté que l'examen de ce point avait donné l'occasion aux États membres et aux observateurs d'échanger des informations sur l'état de diverses applications spatiales de télémedecine et sur les projets conçus pour les mettre en œuvre.

6. Objets géocroiseurs

144. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point relatif aux objets géocroiseurs, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session et modifié à sa quarante-deuxième session. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 142 à 152).

145. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un avant-projet du rapport synthétisant les travaux menés jusqu'à présent par l'Équipe sur les objets géocroiseurs et indiquant les activités complémentaires qui pourraient aider cette dernière à achever lesdits travaux serait présenté au Sous-Comité à sa quarante-quatrième session.

7. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

146. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné le point relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II, par. 15) et

modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I, par. 21). Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 154 à 176).

147. Le Comité a noté que “Sentinel Asia” était une nouvelle initiative de gestion des catastrophes qui avait pour objectif d’échanger des informations sur les catastrophes dans la région Asie-Pacifique. Il a également noté que la première réunion de Sentinel Asia s’était tenue à Hanoi en février 2006 et que la deuxième se tiendrait à Bangkok, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique, et des agences s’occupant de l’espace, des sciences et de la technologie.

148. Le Comité a noté que la “Disaster Monitoring Constellation”, partenariat conclu entre l’Algérie, la Chine, le Nigéria, le Royaume-Uni et la Turquie, avait signé un accord, le 15 novembre 2005, pour adhérer à la Charte internationale “Espace et catastrophes majeures”. Il a également noté que les satellites qui faisaient partie de la Constellation fournissaient des services efficaces aux utilisateurs dans le monde entier, y compris au lendemain des tremblements de terre survenus en Inde, en Iran (République islamique d’) et au Pakistan, et suite aux inondations causées par l’ouragan Katrina aux États-Unis.

149. Le Comité a noté avec satisfaction qu’un système national d’alerte aux tsunamis avait été mis en place en Malaisie et qu’un centre national d’alerte rapide avait également été créé en Thaïlande.

150. Le Comité a noté que, conformément à la décision qu’il avait prise à sa quarante-huitième session⁷, le Sous-Comité avait été saisi, à sa quarante-troisième session, pour examen et recommandation au Comité, de l’étude du groupe spécial d’experts sur la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d’une optimisation réaliste de l’efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes (A/AC.105/C.1/L.285).

151. Au nom du groupe spécial d’experts, le représentant de la Roumanie a présenté son rapport final au Comité (A/AC.105/2006/CRP.13). Le groupe s’est réuni les 8 et 9 juin 2006, conformément à la décision prise par le Sous-Comité (A/AC.105/869, par. 163), pour finaliser son rapport au Comité, qui comprendrait notamment un plan de mise en œuvre se fondant sur les engagements de soutien obtenus auprès des États membres et pour proposer le nom à donner à ladite entité.

152. Le Comité a félicité le groupe spécial d’experts pour l’excellente étude qu’il avait présentée au Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/L.285) et pour le rapport final qu’il avait soumis à l’examen du Comité, et est convenu que ce rapport, publié sous la cote A/AC.105/2006/CRP.13, devrait être établi comme additif à l’étude. Le Comité a par ailleurs remercié les États Membres suivants, qui avaient promis leur soutien ou indiqué qu’ils envisageaient de le faire: Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Chine, Fédération de Russie, Inde, Italie, Maroc, Nigéria, Roumanie et Turquie ainsi que la Suisse.

153. Le Comité a noté que l’entité proposée contribuerait à garantir que tous les pays et organisations régionales et internationales concernées aient accès à toutes les données spatiales destinées à appuyer la totalité du cycle de la gestion des catastrophes et les exploitent, en servant de point d’accès aux données spatiales

pour l'appui à la gestion des catastrophes, de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale, et de facilitateur du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel.

154. Le Comité est convenu que l'entité devrait être mise en œuvre en tant que programme du Bureau des affaires spatiales relevant du Directeur du Bureau, comme réseau ouvert des fournisseurs d'appui. Ses activités seraient planifiées et menées de manière coordonnée sur la base, pour commencer, des engagements pris par l'Allemagne, l'Autriche et la Chine.

155. Le Comité est en outre convenu que le Directeur du Bureau des affaires spatiales serait chargé des questions administratives relatives aux procédures de l'ONU et de la supervision générale du programme proposé. Des bureaux seraient créés à Beijing et à Bonn (Allemagne) pour ce programme. Les activités décrites plus haut ainsi qu'à l'annexe 1 du document A/AC.105/2006/CRP.13 seraient menées dans le cadre du plan de mise en œuvre présenté à l'annexe 2 du document A/AC.105/2006/CRP.13, par le personnel affecté aux bureaux de Beijing et de Bonn ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales à Vienne.

156. Le Comité est convenu que le programme proposé devrait maintenir les effectifs au minimum, faire appel aux fonctionnaires des États Membres et veiller à l'application des règles et règlements de l'ONU en ce qui concerne la représentation géographique des fonctionnaires de l'Organisation, en tenant compte de l'expérience des pays en développement ayant connu des catastrophes en matière de gestion des catastrophes naturelles et d'opérations après catastrophe.

157. Le Comité est convenu de désigner le programme proposé comme suit: Plate forme des Nations Unies de données spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (SPIDER).

158. Le Comité a noté, eu égard à la promesse de soutien faite par le Gouvernement de la Suisse, qu'il serait dûment tenu compte de la possibilité d'ouvrir un bureau de liaison à Genève qui contribuerait à diffuser les activités du programme et à les intégrer aux opérations humanitaires.

159. Le Comité est convenu que le programme proposé devait être mis en œuvre en étroite collaboration avec les utilisateurs finaux, en particulier dans les pays en développement, par le renforcement du réseau des bureaux d'appui régionaux, en tirant parti des nombreux engagements pris en faveur de ses activités et en capitalisant, de manière coordonnée, l'expérience et les capacités importantes qui sont ou seront offertes par les États membres. Les centres d'expertise régionaux et nationaux auraient ainsi un rôle important à jouer dans l'exécution de ses activités dans leurs régions respectives.

160. Le programme proposé serait placé sous la supervision et recevrait des orientations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

161. En ce qui concerne les incidences du programme sur les activités du Bureau des affaires spatiales, le Comité a noté que les activités supplémentaires dont le Bureau devra s'occuper engloberaient les questions administratives relatives au programme proposé, la coordination générale des activités des bureaux de Beijing et de Bonn, et l'exécution en qualité de chef de file des activités spécifiques présentées à l'annexe 2 du document A/AC.105/2006/CRP.13. Le Comité a également noté que

les ressources qui seraient mises à la disposition du Bureau des affaires spatiales lui permettraient de mener ces activités supplémentaires sans incidence négative sur son programme d'activités actuel.

162. Le Comité a noté que le groupe spécial d'experts avait indiqué que le programme proposé nécessiterait un budget de fonctionnement annuel d'environ 1,3 million de dollars pour couvrir les dépenses liées au personnel, aux installations (exploitation et maintenance) et au fonctionnement (A/AC.105/C.1/L.285, par. 84) et que deux-tiers environ de ces ressources proviendraient des États Membres qui avaient confirmé leur appui financier ou en nature à l'exécution du programme proposé, le tiers restant étant pris en charge par l'ONU. En ce qui concerne ce soutien complémentaire fourni par l'ONU, le Comité est convenu que ces ressources devraient être obtenues grâce à un réaménagement des priorités dans le cadre de la réforme de l'ONU et si nécessaire, un réaménagement des priorités du Bureau des Affaires spatiales et ne devraient pas entraîner une augmentation du budget ordinaire total de l'Organisation.

163. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales d'élaborer un plan de travail détaillé pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009, que le Sous-Comité scientifique et technique examinerait à sa quarante-quatrième session, en tenant compte des engagements reçus et en consultation avec les représentants des pays qui avaient pris ou prendraient des engagements de contributions, ainsi qu'avec les représentants d'autres pays ayant fait part de leur souhait de participer à l'élaboration du plan.

164. Le Comité a également prié le Bureau des affaires spatiales de continuer à obtenir d'autres contributions au programme proposé, aussi bien en nature que financières, et demandé que des consultations continues soient menées avec d'autres acteurs concernés, comme le GEOSS, UNOSAT, le GMES, la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", afin à la fois de renforcer l'appui apporté au programme proposé et d'assurer la coordination entre ce dernier et toutes les autres initiatives pertinentes.

165. Le Comité est convenu que les partenaires exécutant le programme proposé devraient tâcher de démarrer des activités en janvier 2007 ou dès que possible pour que le programme proposé puisse commencer à fournir un appui à la gestion des catastrophes dans un délai aussi court que possible.

8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

166. Conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales à titre de thème de discussion distinct. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 189 à 196).

167. Certaines délégations ont de nouveau déclaré que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle rare qui risquait de devenir saturée. Elles estimaient qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle, et que tous les pays, en particulier les pays en

développement, devaient y avoir accès de façon équitable. Il fallait également tenir compte des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays et de la procédure suivie par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

168. L'avis a été exprimé que ce point devrait être maintenu à l'ordre du jour pour être examiné plus avant par le Comité.

9. Année héliophysique internationale 2007

169. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point relatif à l'Année héliophysique internationale 2007, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I). Il a pris note des débats du Sous-Comité sur cette question, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport (A/AC.105/869, par. 177 à 188).

170. Le Comité a noté que l'Année héliophysique internationale 2007 serait une entreprise internationale associant des États de toutes les régions qui avaient prévu d'accueillir des réseaux d'instruments, de dépêcher des chercheurs scientifiques ou de contribuer à des missions spatiales. Il a en outre noté que l'Année permettrait d'attirer l'attention du monde entier sur l'importance de la coopération internationale pour la mise en œuvre d'activités de recherche dans le domaine de la physique des interactions Soleil-Terre.

171. Le Comité a noté avec satisfaction que, dans le cadre des célébrations de l'Année héliophysique internationale, l'École internationale pour jeunes astronomes se tiendrait en Malaisie en coopération avec l'Union astronomique internationale (UAI), du 6 au 27 mars 2007.

172. Le Comité a noté que le projet Enhanced Polar Outflow Probe (ePOP), la mission THEMIS comprenant cinq satellites et le projet Canadian Geospace Monitoring seraient opérationnels au cours de l'Année et produiraient des données très utiles qui pourraient être partagées avec la communauté scientifique mondiale.

173. Le Comité a également noté que pour célébrer l'Année héliophysique internationale, l'Institut national de l'aéronautique et de l'espace indonésien coordonnerait différentes activités, dont des recherches sur la physique solaire et la relation entre la Terre et le Soleil, des programmes d'informations du public et des projets comprenant des observations géomagnétiques.

10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Sous Comité scientifique et technique

174. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session. Le Sous Comité avait fait siennes les recommandations de son Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Sous-Comité (A/AC.105/869, par. 197 à 199 et annexe I).

175. Le Comité a rappelé la recommandation qu'il avait faite à sa quarante-septième session⁸, tendant à ce qu'à l'instar des années précédentes le colloque COSPAR/FIA et le colloque avec l'industrie alternent chaque année. Il a fait sienne

la décision prise par le Sous-Comité de tenir en 2007 le colloque COSPAR/FIA et de suspendre le colloque avec l'industrie (A/AC.105/869, annexe I, par. 24).

176. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le colloque porte sur l'«Utilisation de l'orbite équatoriale pour l'application des techniques spatiales: défis et opportunités». Il a également approuvé la décision prise par le Sous-Comité de tenir ce colloque durant la première semaine de la quarante-quatrième session du Sous-Comité (A/AC.105/869, annexe I, par. 25).

177. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-troisième session, le Comité a arrêté le projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-quatrième session du Sous-Comité:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Questions à examiner au titre des plans de travail:

a) Débris spatiaux;

(Travaux pour 2007 conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 6 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))

b) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

(Travaux pour 2007 conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 8 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))

c) Objets géocroiseurs;

(Travaux pour 2007 conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 20 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))

d) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes;

(Travaux pour 2007 conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 15 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session (A/AC.105/823))

e) Année héliophysique internationale 2007.

(Travaux pour 2007 conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 22 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848))

6. Thème de discussion distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
8. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

178. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Sous-Comité convoque de nouveau le Groupe de travail plénier et le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et établisse un groupe de travail sur les objets géocroiseurs pour examiner, conformément au plan de travail adopté, ce point pendant un an (A/AC.105/869, annexe I, par. 22 et 23).

D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session

179. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/871), qui rendait compte de l'issue des délibérations de ce dernier sur les questions dont l'examen lui avait été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/99.

180. Le Comité a exprimé ses remerciements au président sortant, M. Sergio Marchisio (Italie), pour l'efficacité avec laquelle il avait dirigé les débats et sa contribution en qualité de Président du Sous-Comité juridique. Le Comité a également remercié Raimundo González-Aninat (Chili) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa quarante-cinquième session.

181. À la 554^e séance, le 9 juin 2006, le Président du Sous-Comité juridique a fait une déclaration sur les travaux du Sous-Comité à sa quarante-cinquième session.

182. Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon, du Nigéria, de la République de Corée, de la République tchèque et de la Thaïlande ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, les représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

183. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné, en tant que question ordinaire

inscrite à son ordre du jour, l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et il a pris note des débats du Sous-Comité relatifs à ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/871, par. 32 à 54).

184. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sous la présidence de Vassilios Cassapoglou (Grèce), et que les débats du Groupe avaient porté sur l'état des traités, l'examen de leur application et les obstacles qui s'opposaient à une adhésion universelle à ces instruments, ainsi que sur la promotion du droit de l'espace, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763 et Corr.1, par. 118), et sur les nouvelles questions, similaires à celles dont il était chargé, qui avaient pu être soulevées lors de ses délibérations, à condition qu'elles entrent dans le cadre de son mandat (A/AC.105/787, par. 138 et 140).

185. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que les États membres soient priés de communiquer des informations sur toutes les mesures qui auraient été prises sur le plan national pour donner suite à la lettre adressée par le Secrétaire général pour les encourager à participer aux traités relatifs à l'espace (A/AC.105/871, par. 52). Le Comité a également approuvé cette recommandation.

186. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe de travail avait arrêté le texte d'un document présentant les intérêts de l'adhésion à la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Le Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que le Bureau des affaires spatiales communique ce document à tous les États qui n'étaient pas encore parties à cette convention (A/AC.105/871, annexe I, par. 8, et appendice).

187. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Groupe de travail était convenu d'un programme de travail pour la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique, en 2007 (A/AC.105/871, annexe I).

188. Le Comité a fait sienne l'approbation, par le Sous-Comité, du rapport du Groupe de travail (A/AC.105/871, par. 51 et annexe I) et de la recommandation du Groupe de travail de proroger son mandat pour une année supplémentaire, jusqu'en 2007. Le Comité a noté que le Sous-Comité était convenu qu'à sa quarante-sixième session, il se pencherait sur l'opportunité de proroger le mandat du Groupe au-delà de cette période.

189. Le Comité s'est félicité des informations que certaines délégations avaient communiquées sur l'état actuel des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace dans leurs États respectifs et sur les mesures supplémentaires que ces États avaient l'intention de prendre pour adhérer à ces traités ou les ratifier. Le Comité a également pris note avec satisfaction des rapports des États membres sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un droit national de l'espace.

190. Le Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales pour les documents d'information qu'il avait publiés sur le droit national de l'espace et les traités

internationaux, ainsi que pour le site Web bien documenté sur les activités du Comité et de ses Sous-Comités.

191. Le Comité est convenu que les États membres devraient communiquer régulièrement au Bureau des affaires spatiales des renseignements sur leur législation et leur politique relatives à l'espace, pour lui permettre d'avoir une base de données à jour sur ce sujet.

192. Quelques délégations ont estimé que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace avaient défini un cadre juridique général qui favorisait l'exploration de l'espace et soutenait les activités de plus en plus complexes menées dans l'espace, par des organismes tant publics que privés, ce qui présentait des avantages pour les pays ayant des activités spatiales comme pour les autres. Elles ont vivement engagé les pays qui ne l'avaient pas fait à adhérer aux traités relatifs à l'espace.

193. D'autres délégations ont été d'avis qu'étant donné l'évolution des activités spatiales, comme la commercialisation de l'espace et la participation du secteur privé, il était nécessaire d'envisager l'adoption d'une nouvelle convention globale sur le droit de l'espace en vue d'étoffer le régime juridique international régissant ces activités. Elles ont estimé qu'une convention globale unique pourrait réglementer tous les aspects des activités spatiales.

194. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité juridique devrait examiner la question de la méconnaissance des avantages que présentait l'adhésion aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace, en vue d'élargir la participation des États Membres.

195. Quelques délégations ont estimé que le document de travail présenté par plusieurs États et intitulé "Questionnaire sur les options à envisager en vue du développement du droit international de l'espace", dont le Groupe de travail devait débattre à la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique, était particulièrement intéressant et pourrait aider le Sous-Comité à parvenir à des conclusions constructives quant à l'orientation de ses travaux à venir.

196. Le point de vue a été exprimé que, dans le contexte d'une convention universelle et globale sur le droit de l'espace, pour laquelle le régime juridique international actuel servirait de guide, il conviendrait de tenir compte de la pratique pertinente des États en matière d'activités spatiales, du régime et des principes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁹, que l'on pourrait utilement appliquer mutatis mutandis à l'espace, et des enseignements tirés de l'élaboration de cette convention.

197. Le point de vue a été exprimé que les avantages de l'adhésion à la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux énumérés dans l'appendice du rapport du Groupe de travail (A/AC.105/871, annexe I, appendice) n'avaient qu'un caractère illustratif et non exhaustif et qu'il incombait à chaque État de déterminer les avantages qu'il avait à devenir partie à un traité.

198. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un atelier sur le droit de l'espace accueilli par le Gouvernement nigérian, par l'intermédiaire de son Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial, avait eu lieu à Abuja du 21 au 24 novembre 2005. Le Comité s'est félicité de ce que le Gouvernement

ukrainien accueillerait le prochain atelier sur l'espace, qui se tiendra à Kiev du 6 au 9 novembre 2006.

2. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

199. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné la question des informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/871, par. 55 à 76).

200. Le Comité a pris note avec satisfaction des résultats positifs de la Conférence sur le droit spatial, axée sur les apports bénéfiques des activités spatiales dans la région de l'Asie du Sud-Est, organisée conjointement par l'Institut international de droit spatial, la Fédération internationale d'astronautique, l'Organisation indienne de recherche spatiale et la Société indienne astronautique à Bangalore (Inde) du 26 au 29 juin 2005.

3. Questions portant sur: a) la définition et la délimitation de l'espace; et b) les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

201. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait continué d'examiner, en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour, les questions portant sur: a) la définition et la délimitation de l'espace; et b) les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait tenus sur ce point, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/871, par. 77 à 96).

202. Le Comité a pris note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace, qui avait été convoqué de nouveau au cours de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique, sous la présidence de M. José Monserrat Filho (Brésil). Conformément à l'accord auquel le Sous-Comité juridique était parvenu à sa trente-neuvième session, que le Comité avait approuvé à sa quarante-troisième session et que l'Assemblée générale avait entériné par la suite dans sa résolution 60/99, le Groupe de travail avait été convoqué de nouveau pour examiner uniquement les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace.

203. Quelques délégations ont été d'avis qu'il importait d'examiner plus avant ce point et l'esquisse de programme des travaux futurs du Groupe de travail tel qu'il figure dans le rapport du Groupe (A/AC.105/871, annexe II).

204. Quelques délégations ont été d'avis que l'absence de définition ou de délimitation de l'espace entraînait une insécurité juridique par rapport à l'applicabilité du droit de l'espace et du droit aérien.

205. Le point de vue a été exprimé que, malgré les difficultés qu'ils avaient à se mettre d'accord sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace, les États membres devraient poursuivre leurs consultations sur le sujet en vue de maintenir la paix et la sécurité dans l'espace et d'en promouvoir l'utilisation pacifique.

206. Le point de vue a été exprimé que la question de la définition et de la délimitation de l'espace était liée à celle de l'orbite géostationnaire, que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace, et que son utilisation devrait être régie par les dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

207. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait remercié le Sous-Comité scientifique et technique de sa réponse concernant la possibilité d'établir un rapport sur les caractéristiques techniques des objets aérospatiaux eu égard aux progrès technologiques actuels. Le Comité a également noté que le Groupe de travail était convenu de préciser son invitation à l'avenir, en tenant compte des résultats des travaux sur l'établissement de critères à retenir pour analyser les réponses au questionnaire relatif aux objets aérospatiaux (A/AC.105/871, annexe II, par. 11).

208. Quelques délégations ont été d'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée ayant des caractéristiques sui generis qui risquait la saturation, et qu'on devrait donc garantir à tous les États d'y avoir un accès équitable, en tenant compte tout particulièrement des besoins des pays en développement et de la position géographique de certains pays.

209. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu de sa nature et de ses caractéristiques particulières, l'orbite géostationnaire devrait être soumise à un régime juridique spécial qui en garantirait l'accès équitable, en tenant compte des besoins et des intérêts particuliers des pays en développement et des pays ayant une certaine position géographique.

210. Quelques délégations ont estimé qu'en raison de l'importance cruciale de la définition et de la délimitation de l'espace et des caractéristiques et de l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, il convenait de maintenir cette question à l'ordre du jour du Sous-Comité.

4. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

211. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait continué à se pencher sur la question de l'examen et de la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace en tant que thème de discussion distinct (résolution 47/68 de l'Assemblée).

212. Le Comité a noté qu'un échange de vues sur le sujet avait eu lieu au sein du Sous-Comité juridique et qu'il en était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/871, par. 97 à 104) où étaient mentionnés les travaux menés par le Sous-Comité scientifique et technique au titre du point intitulé "Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace".

5. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

213. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné un point en tant que thème de discussion distinct intitulé "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/871, par. 105 à 127).

214. Le Comité a noté que le Comité d'experts gouvernementaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) pour la préparation d'un avant-projet de protocole devait tenir en principe sa troisième session à Rome du 11 au 15 décembre 2006, et que les États Membres du Comité seraient invités à s'y faire représenter.

215. Le point de vue a été exprimé que dans la mesure où le projet de protocole relatif aux biens spatiaux permettrait de promouvoir le financement des biens spatiaux en créant des garanties internationales sur ces biens et aurait un effet positif sur les activités commerciales, il serait un sujet de discussion intéressant.

216. Quelques délégations se sont félicitées de ce que le Sous-Comité soit convenu de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa quarante-sixième session en 2007. Pour elles, il était très important que la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles et le Protocole à cette convention, portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (Protocole aéronautique) soient entrés en vigueur, que les inscriptions des garanties internationales concernées sur le Registre international des matériels d'équipement aéronautique aient commencé, et que le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale ait assumé le rôle d'autorité de surveillance prévu par le Protocole aéronautique et publié le règlement et les procédures du Registre international. Le point de vue a été exprimé que ces faits nouveaux prouvaient de manière convaincante qu'un organisme approprié du système des Nations Unies pourrait assurer le rôle important d'autorité de surveillance du Registre international envisagé par la Convention et ses Protocoles pertinents, et qu'ils précisaient le fonctionnement pratique du système mis en place par les protocoles à la Convention.

217. Le point de vue a été exprimé que la formulation de ce point de l'ordre du jour était assez large pour que des discussions fructueuses puissent être menées sur tous les aspects relatifs au projet de protocole sur les biens spatiaux.

218. Le point de vue a été exprimé que les délibérations et les recommandations du Forum Gouvernement/Industrie, organisé récemment à Londres sous les auspices d'Unidroit, permettraient de faciliter les débats à la prochaine réunion des experts gouvernementaux.

219. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait analyser de manière approfondie la compatibilité des implications du futur protocole sur le droit privé et le droit international public, en attachant une attention particulière aux contradictions et

conflits éventuels qui risquaient de naître dans la pratique, qu'il fallait définir précisément la responsabilité internationale des États lorsque des entités non gouvernementales menaient des activités commerciales dans l'espace et qu'il fallait, en ce qui concerne le lien entre le futur protocole et le régime juridique international régissant l'espace, que les principes de droit public international énoncés dans les traités relatifs à l'espace prévalent.

6. Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

220. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session. Il a pris note des débats du Sous-Comité au titre de ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/871, par. 128 à 145).

221. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait convoqué de nouveau son groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, sous la présidence de Kai-Uwe Schrogl (Allemagne).

222. Le Comité a pris note avec satisfaction de la compilation d'éléments présentée dans la note du Secrétariat (A/AC.105/C.2/L.262) sur les avantages qu'il y avait à devenir partie à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe).

223. Le Comité est convenu qu'il était important d'encourager une plus large adhésion à la Convention sur l'immatriculation, afin d'amener un plus grand nombre d'États à immatriculer des objets spatiaux et les organisations internationales à déclarer qu'elles acceptent les droits et les obligations prévus dans la Convention.

224. Le Comité est convenu que les éléments énumérés au paragraphe 8 du rapport du Groupe de travail (A/AC.105/871, annexe III) pourraient constituer la base d'un consensus sur des recommandations et conclusions spécifiques à faire figurer dans le rapport que doit établir le Sous-Comité à sa quarante-sixième session, en 2007.

225. Le Comité a fait siennes les recommandations du groupe de travail formulées aux paragraphes 1 à 10 de son rapport (A/AC.105/871, annexe III) et entérinées par le Sous-Comité juridique (A/AC.105/871, par. 144). Le Comité est ainsi convenu que le Sous-Comité, à sa quarante-sixième session, devrait convoquer de nouveau le groupe de travail pour que ce dernier l'aide à établir le rapport qui sera soumis au Comité conformément au plan de travail visé au point intitulé "Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux". Le Comité est également convenu que, pour faciliter les travaux dans ce cadre, le Président du groupe de travail pourrait organiser des consultations informelles ouvertes à tous les États Membres intéressés du Comité avant la quarante-sixième session du Sous-Comité, par voie électronique ou tout autre moyen approprié.

7. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique

226. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique avait examiné un point intitulé "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique".

227. Le Comité a noté qu'un échange de vues avait eu lieu au sein du Sous-Comité juridique sur les nouveaux points que les États membres proposaient d'inscrire à l'ordre du jour, et qu'un accord était intervenu sur l'ordre du jour à proposer au Comité pour la quarante-sixième session du Sous-Comité en 2007, comme indiqué dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/871, par. 146 à 155).

228. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité juridique devrait activement chercher à parvenir à un consensus sur les nouveaux points à inscrire à son ordre du jour, en particulier dans le cadre des plans de travail qui prévoyaient un mécanisme pratique pour obtenir des résultats dans les délais fixés, en vue d'œuvrer au développement constant du droit international de l'espace.

229. Se fondant sur les débats du Sous-Comité juridique à sa quarante-cinquième session, le Comité est convenu du projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-sixième session du Sous-Comité, en 2007.

Points ordinaires

1. Débat général.
2. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
3. Informations concernant les activités des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial.
4. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

Points/thèmes de discussion à part entière

5. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
6. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: examen du texte et évaluations des faits nouveaux.

Points de l'ordre du jour examinés dans le cadre de plans de travail

7. Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux.

2007: Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nouveaux points

8. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique.

230. Le Comité a fait sienne la décision du Sous-Comité de convoquer de nouveau à sa quarante-sixième session, les groupes de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux (A/AC.105/871, par. 152).

231. Le Comité a décidé que le Sous-Comité, à sa quarante-sixième session, devrait examiner l'opportunité de proroger le mandat du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace au-delà de cette session (A/AC.105/871, par. 153).

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

232. Conformément au paragraphe 48 de la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Comité a repris l'examen du point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle".

233. Les représentants du Canada, des États-Unis et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.

234. Le Comité a entendu une présentation de Hitoshi Yoshino (Japon) intitulée "Les activités de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale qui ont des retombées".

235. La publication *Spinoff 2005*, présentée par la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), a été mise à la disposition du Comité.

236. Le Comité a estimé qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles faisaient avancer les économies grâce à la production de nouvelles technologies novatrices et contribuaient à améliorer la qualité de vie des populations humaines.

237. Dans le domaine de l'énergie, le Comité a noté qu'il y avait dans le monde entier, des foyers qui utilisaient la même technologie solaire que les engins spatiaux à énergie solaire Helios et Pathfinder. La technologie utilisant des panneaux solaires n'avait pas de parties mobiles, ce qui permettait de produire de l'électricité sans bruit ni émissions polluantes et quasiment sans entretien.

238. Dans le domaine de la protection de l'environnement, le Comité a noté que les composés chimiques dangereux susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines étaient éliminés de différents secteurs de l'environnement grâce à une technologie mise au point pour décontaminer les zones proches des aires de lancement.

239. Dans le domaine de la gestion des ressources, le Comité a noté que des données de télédétection étaient utilisées pour développer des produits géospatiaux novateurs, dont un service de prescriptions agricoles pour les agriculteurs, un outil Internet pour la gestion des catastrophes auquel les autorités pourraient accéder lorsqu'elles doivent prendre des décisions dans les situations d'urgence et de catastrophe, et un service qui mettrait gratuitement à la disposition des agriculteurs jeunes ou inexpérimentés une application éducative, géospatiale pour l'agriculture de précision.

240. Dans le domaine de l'isolation, le Comité a noté que les matériaux d'isolation thermique utilisés pour le lanceur H-IIA seraient appliqués comme des aérosols pour l'isolation thermique des bâtiments.

241. Dans le domaine des transports, le Comité a noté que la technologie du logiciel de simulation de l'onde de souffle au décollage des lanceurs serait appliquée à la conception des wagons de tête des trains à grande vitesse.

242. Le Comité a noté que les télécommunications par satellite et les services mondiaux de navigation étaient utilisés, entre autres, pour la gestion, la réduction des effets et les opérations de secours pendant et après une catastrophe, les activités de recherche et de sauvetage, la télévision haute définition et les loisirs comme la pêche et la randonnée.

243. Le Comité a recommandé que l'examen de ce point soit poursuivi à sa cinquantième session, en 2007.

F. Espace et société

244. Conformément au paragraphe 49 de la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi l'examen, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", du thème "L'espace et l'enseignement" retenu comme thème spécial de discussion pour la période 2004-2006, suivant le plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session¹⁰, en 2003.

245. Le Comité a rappelé que, conformément au plan de travail, il achèverait ce dernier à sa session en cours et entreprendrait les activités suivantes: a) élaborer des plans d'action précis et concrets pour incorporer l'espace dans l'enseignement, renforcer l'enseignement sur l'espace, développer les outils spatiaux au service de l'enseignement et faire en sorte que les services spatiaux contribuent à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès à l'éducation; et b) établir un document succinct sur le rôle de l'espace dans l'enseignement, ainsi que sur les liens entre l'espace et l'enseignement, en vue de sa transmission à la Conférence générale de l'UNESCO.

246. Les représentants de l'Autriche, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, des États Unis, de la Hongrie, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, de la République de Corée et de la Thaïlande ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

247. Le Comité a entendu les exposés sur les thèmes suivants:

a) "Rapport sur le fonctionnement du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique" par V. K. Dadhwal;

b) “Rapport sur le fonctionnement du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise”, par O. Jegede, de ce Centre;

c) “Rapport sur le fonctionnement du Centre régional africain des sciences et technologies de l’espace, en langue française (CRASTE-LF)”, par A. Touzani, de ce Centre;

d) “Rapport sur le fonctionnement du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l’Amérique latine et les Caraïbes”, par José Marques da Costa, de ce Centre;

e) “Les activités du Centre national de formation spatiale: Réalisations et perspectives de la coopération internationale” par Takemi Chiku (Japon);

f) “Les activités d’éducation et de formation aux sciences spatiales en Italie” par Germana Galoforo (Italie);

g) “Espace et société” par P. Martinez (Afrique du Sud);

h) “L’utilisation efficace du réseau EDUSAT pour l’éducation en Inde” par B. N. Suresh (Inde);

i) “L’éducation pratique aux sciences spatiales à l’université: le cas du Japon” par Tetsuo Yasaka (Japon); et

j) “Informations récentes sur le programme d’éducation spatiale de l’UNESCO” par Yolanda Berenguer (UNESCO).

248. Le Comité a noté que, dans le cadre de son programme d’éducation spatiale, l’UNESCO cherchait à faire une plus large place aux sujets et disciplines liés à l’espace à l’école et à l’université, en particulier dans les pays en développement, et à sensibiliser davantage le grand public aux retombées bénéfiques des techniques spatiales pour le développement social, économique et culturel. Il a noté que l’UNESCO était l’organisme des Nations Unies qui coordonnait la Décennie des Nations Unies pour l’éducation en vue du développement durable (2005-2014).

249. Le Comité a noté qu’un certain nombre d’initiatives et d’activités nationales en matière d’enseignement visaient à mettre des contenus, matériels et applications propres aux activités spatiales au service de la formation des étudiants et des enseignants et à sensibiliser le public aux questions liées à l’espace, notamment le programme Angkasawan et le programme de sensibilisation à l’espace de la Malaisie; le programme “Educator Astronaut”, le programme scolaire “Explorer” et l’initiative des instituts “Explorer” de la NASA, ainsi que le programme éducatif proposé par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA); le cours d’été d’Alpbach coorganisé par l’Agence aéronautique et spatiale autrichienne de l’Agence autrichienne de promotion de la recherche (FFG), l’Agence spatiale européenne et les agences spatiales nationales de tous les États membres de l’ESA, le projet BRITE Austria et le Forum autrichien sur l’espace; le Programme de sensibilisation à l’espace et d’éducation du Canada et l’Agence spatiale canadienne; le groupe de recherche spatiale de l’Université Eotvos et l’HUNAGI (communauté hongroise d’utilisateurs regroupant 112 institutions et organisations dans le domaine de la géo information); le programme scolaire de l’Agence spatiale brésilienne (AEB); le réseau de centres communaux de documentation de l’Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO); le Centre de formation spatiale de l’Agence

japonaise d'exploration spatiale; l'Institut thaïlandais d'acquisition de connaissances spatiales de la Thaïlande, placé sous les auspices de l'Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales (GISTDA); et l'Institut coréen de recherche aérospatiale (KARI). Le Comité a également pris note de l'initiative de technologie et d'exploration spatiales pour les étudiants (SSETI), de l'ESA.

250. Le Comité a pris note des cours proposés par certaines universités nationales, y compris des formations pratiques offertes aux étudiants et aux diplômés en sciences et ingénierie spatiales. À cet égard, il a noté la création d'un consortium universitaire d'ingénierie spatiale (University Space Engineering Consortium (UNISEC)) qui apporte son soutien à ces activités pratiques; le consortium compte, à ce jour, 20 universités et 30 associations volontaires.

251. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives nationales de téléenseignement offraient aux enseignants et aux étudiants de tous niveaux, y compris dans les régions isolées, des services de qualité grâce à des outils pédagogiques de pointe, à des programmes de formation d'enseignants et de formation professionnelle et à des programmes de formation des adultes.

252. Le Comité a pris note des activités d'enseignement et de formation menées au niveau régional pour le renforcement des capacités en matière d'application des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable, et notamment des réalisations du Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise, du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) et du secrétariat intérimaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques.

253. Le Comité a noté avec satisfaction qu'au niveau mondial, des agences spatiales et des organisations internationales lançaient un grand nombre d'activités et de programmes d'enseignement et de vulgarisation destinés aux enfants, aux jeunes et au grand public afin de les sensibiliser aux retombées bénéfiques des sciences et techniques spatiales et d'inciter les enfants à s'orienter vers les mathématiques ou les sciences.

254. Le Comité a noté le rôle joué par la Station spatiale internationale en matière d'enseignement et d'échange avec les milieux éducatifs internationaux.

255. Le Comité a noté que la Semaine mondiale de l'espace, célébrée chaque année du 4 au 10 octobre en application de la résolution 54/68 de l'Assemblée en date du 6 décembre 1999, contribuait au développement de l'enseignement des sciences spatiales et aidait à sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux questions spatiales. Il a noté que plus de 50 pays y avaient participé en 2005 et que le thème des activités avait été "Découverte et imagination".

256. Le Comité a été d'avis que le partage des connaissances et des réalisations scientifiques et techniques concernant les activités spatiales seraient bénéfiques pour les générations futures.

257. Le point de vue a été exprimé que l'analphabétisme et le manque de formation continuaient d'être des problèmes majeurs dans les pays en développement et que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait consacrer des moyens plus importants à l'enseignement et à la formation pour aider ces pays à renforcer leurs capacités.

258. Il a été dit qu'il fallait inciter les États à améliorer la diffusion des matériels pédagogiques relatifs à l'espace afin de sensibiliser davantage le public à l'importance des techniques spatiales aux fins du développement durable. La même délégation a fait observer que l'éducation avait été l'un des domaines prioritaires recensés lors de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en 2002.

259. Il a été dit que le Comité pourrait identifier les entités qui participaient déjà à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action figurant dans le rapport du Comité (A/59/174, par. 300 à 309), que l'Assemblée générale avait approuvé dans sa résolution 60/99 et qu'il pourrait examiner la manière de leur apporter un appui plus important et d'améliorer la coordination de leurs travaux.

260. Le Comité est convenu qu'étant donné l'importance du thème "L'Espace et l'enseignement", il en poursuivrait l'examen à sa cinquantième session, en 2007, et qu'il prendrait alors les mesures prévues au paragraphe 245.

G. L'espace et l'eau

261. Conformément au paragraphe 50 de la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Comité a continué d'examiner le point de son ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

262. Les représentants de l'Argentine, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Inde, du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations au titre de ce point.

263. Le Comité a entendu les présentations techniques suivantes au titre du point:

a) "L'utilisation de systèmes spatiaux pour la gestion des ressources en eau en Inde" par K. Radhakrishnan (Inde);

b) "Le programme du Japon sur l'espace et l'eau", par Tamotsu Igarashi (Japon).

264. Le Comité s'est félicité de l'examen de ce point et est convenu qu'il venait à un moment opportun étant donné les nombreuses découvertes et la perspective de progrès futurs dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau. Il est convenu que le défi actuel, dans ce domaine, était de faire en sorte que de nouvelles données scientifiques utiles soient rendues facilement accessibles et transformées en informations pratiques, utilisables par les décideurs et responsables des politiques.

265. Le Comité a noté que, après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, les États Membres étaient convenus que les ressources renouvelables, dont l'eau, ne devraient pas être utilisées plus vite qu'elles n'étaient renouvelées. Dans ce contexte, le Comité a noté que les États avaient une plus grande responsabilité à l'égard de la gestion de l'environnement et en particulier de ses ressources renouvelables.

266. Le Comité a noté que les graves pénuries d'eau et les inondations étaient une préoccupation majeure dans les pays en développement du fait qu'elles

provoquaient des pertes de vies humaines et des pénuries alimentaires. En même temps, il a noté que l'accès à l'eau potable avait toujours été un besoin fondamental de l'humanité et constituait encore un défi quotidien. Le Comité a également noté que les problèmes liés à l'eau pouvaient entraîner des tensions sociales, économiques et politiques et qu'il n'était pas possible d'envisager de développement économique, social ou environnemental sans examiner la question de l'eau. Il a noté également que la désertification, problème de gestion de l'eau, menaçait un tiers de la surface de la planète et pouvait toucher plus d'un milliard de personnes.

267. Le Comité a noté que les applications des techniques spatiales pouvaient contribuer de façon importante à une gestion économique des ressources en eau ainsi qu'à la prévision et à l'atténuation des situations d'urgence liées à l'eau. Il a également noté qu'il était difficile de comprendre pleinement le cycle de l'eau uniquement par des réseaux d'observation in situ, qui n'existaient pas dans certains pays et se détérioraient dans d'autres et qu'il était extrêmement coûteux de développer. Dans ce contexte, il a noté que les satellites offraient un autre moyen d'observer la Terre et qu'ils étaient essentiels pour recueillir des informations sur des lieux isolés. Il a noté que de telles observations pouvaient fournir des informations nécessaires pour la gestion des bassins hydrographiques et l'interconnexion des cours d'eau.

268. Le Comité a noté que les observations des océans à partir de l'espace fournissaient des informations pour la prévision des climats saisonniers et sur les phénomènes El Niño et La Niña, les conditions hydrologiques extrêmes telles que les crues, les sécheresses ou un nombre élevé de tempêtes intenses. Il a également noté que les données satellite pour les besoins de la gestion de l'eau pouvaient aider à déterminer l'importance des précipitations, la couverture neigeuse, l'humidité du sol, les variations des nappes phréatiques, les superficies inondables, la température de surface, la vitesse du vent et les types de végétation et la santé de la végétation et qu'elles pouvaient même fournir des estimations de l'évaporation. Le Comité a noté l'utilisation des données d'observation de la Terre dans l'établissement de cartes pour les perspectives des eaux souterraines et les sites de recharge, les ressources marines et lacustres, la gestion de l'eau d'irrigation et les études des glaciers, des masses d'eau de surface, et le recharge des aquifères.

269. Le Comité a noté que les données d'un certain nombre de satellites opérationnels étaient actuellement disponibles pour la gestion des ressources en eau. Il a noté également qu'il y avait des plans pour commencer à exécuter de nouveaux programmes visant à recueillir et diffuser des données sur les océans, l'atmosphère, les sols et le climat terrestres et l'environnement spatial, fournissant des mesures durables de grande qualité pour suivre le cycle mondial de l'eau et les phénomènes météorologiques apparentés.

270. Le Comité a pris note d'un certain nombre de projets nationaux et internationaux relatifs à la gestion des ressources en eau qui visaient, entre autres, à cartographier les terres en friche, surveiller les eaux de surfaces, les perspectives des eaux souterraines, les bassins versants et la qualité de l'eau, prévoir le ruissellement provenant de la fonte des neiges et l'inventaire des glaciers, estimer la production agricole, évaluer les zones de pêche potentielles, développer l'aquaculture dans les zones côtières, étudier les zones de plaines alluviales et évaluer l'impact du réchauffement mondial sur les ressources en eau.

271. Le Comité a rappelé la présentation concernant le développement d'un projet pilote qui ferait appel aux applications des techniques spatiales pour la régénération du lac Tchad et la gestion des ressources en eau dans le bassin de ce lac. Le Comité a noté l'avancement de ce projet, en particulier les consultations continues entre les experts des pays partageant ce bassin hydrographique et la Commission du bassin du lac Tchad. Il a également noté que la baisse du lac Tchad représentait un défi scientifique lié à la compréhension des effets de la sécheresse dans la zone du Sahel et l'impact du changement climatique. Le Comité a également noté que divers établissements universitaires utilisaient des données spatiales pour leurs recherches sur les ressources en eau du lac Tchad.

272. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail qui avait été effectué par la série de colloques ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable, tenus à Graz (Autriche) en 2003, 2004 et 2005, qui avaient été consacrés à l'utilisation des applications des techniques pour divers aspects de la gestion des ressources en eau. Le Comité a noté notamment que les colloques avaient élaboré des éléments à inclure dans des propositions de projets pilotes pour l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des ressources en eau et créé un groupe bénévole d'experts qui avait accepté d'aider les pays en développement à élaborer de telles propositions de projets pilotes. Le Comité a également noté que les colloques avaient aidé la Commission du bassin du lac Tchad à lancer un projet pilote visant à régénérer ce lac.

273. Le Comité a pris note des activités en cours avec l'initiative TIGER pour la gestion des ressources en eau en Afrique. Dans ce contexte, il a noté que des projets dans le delta du Zambèze et le bassin moyen du Limpopo en Afrique du Sud visaient à montrer comment les applications de la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) aidaient à la gestion intégrée des bassins hydrographiques. Le Comité a noté qu'un projet similaire pour le bassin du Sous-Massa au Maroc visait à développer un système de décision pour la gestion des ressources en eau fondé sur les SIG, les données satellite et d'autres données. Le Comité a également pris note du lancement de la trousse de sensibilisation aux problèmes du Nil, produite par l'Agence spatiale canadienne à la demande du projet transfrontière pour l'environnement de l'initiative pour le bassin du Nil afin, notamment, de sensibiliser les décideurs.

274. Le Comité a pris note des applications des techniques spatiales pour surveiller le niveau des eaux des pâturages au Mali pendant les saisons sèches ainsi que le niveau des eaux de l'aquifère du Guarani en Amérique latine. Il a également noté que le projet Sentinel Asia avait été développé pour diffuser et partager des informations spatiales sur la gestion des catastrophes, y compris sur les situations d'urgence liées à l'eau en Asie.

275. Le Comité a pris note de l'expérience positive du projet de préparation à l'utilisation de Météosat seconde génération en Afrique (PUMA) de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) visant à fournir des informations pour la prévision météorologique aux pays d'Afrique.

276. Le Comité a noté que l'examen de ce point sur l'espace et l'eau favorisait le renforcement des capacités pour l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des ressources en eau. Il a pris note d'un certain nombre d'activités de

recherche et de renforcement des capacités dans ce domaine menées par diverses entités nationales et internationales. À cet égard, il a également noté que le seizième Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique, qui doit se tenir à Valence (Espagne) les 29 et 30 septembre 2006, traiterait de l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion de l'eau.

277. Le Comité a noté avec satisfaction que le Prince héritier d'Arabie saoudite avait annoncé cinq prix pour récompenser des innovations scientifiques créatives dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Il a également pris note de l'invitation faite par le Gouvernement saoudien aux États Membres de proposer des projets innovants dans le domaine de la gestion des ressources en eau dans l'optique de ces prix.

278. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquantième session en 2007.

H. Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information

279. Conformément au paragraphe 51 de la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné un nouveau point de l'ordre du jour intitulé: "Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information".

280. Le Comité a fait observer que l'UIT n'avait pas été en mesure de prendre part à cette session du Comité. Il a aussi fait observer que les recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information étaient appliquées par les diverses parties prenantes qui contribueraient à la suite qui serait donnée du Sommet.

281. Le Comité est convenu que la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales devant se tenir à Vienne du 17 au 19 janvier 2007 devrait être invitée à donner des informations sur les activités menées ou prévues pour appliquer les recommandations du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information pour que le Sous-Comité scientifique et technique les examine à sa quarante-quatrième session.

I. Questions diverses

282. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Afrique du Sud, Algérie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nigéria, Pays-Bas, Pérou, République tchèque et Venezuela (République bolivarienne du). Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États Membres.

1. Projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009 (Programme Utilisations pacifiques de l'espace)

283. Le Comité était saisi pour examen du projet de cadre stratégique pour le Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace pour la période 2008-2009 figurant dans le document A/61/6 (Prog.5). Il s'est mis d'accord sur ce projet.

284. Le Comité a noté que le projet de cadre stratégique recensait les domaines prioritaires pour appuyer la poursuite de l'application des recommandations d'UNISPACE III figurant dans son plan d'action (voir A/59/174, sect. VI.B) et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009

285. Conformément à l'accord du Comité à sa quarante-sixième session¹¹, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003, et se fondant sur les dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, le Comité a examiné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009.

286. Le Comité a pris note de la candidature de Ciro Arévalo Yepes (Colombie) et Filipe Duarte Santos (Portugal) aux postes de Président et deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour la période 2008-2009.

287. Le Comité a pris note de la candidature d'Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie) au poste de Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2008-2009.

288. Le Comité a pris note de la candidature de Vladimír Kopal (République tchèque) au poste de Président du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009.

289. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Asie désignerait son candidat au poste de premier Vice-Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour la période 2008-2009 dans l'avenir proche.

3. Rôle et activités futurs du Comité

290. Le Comité a rappelé qu'à sa quarante-huitième session, le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003, Karl Doetsch (Canada), avait fait une présentation spéciale destinée à faire part d'"Observations sur les activités du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Il a rappelé en outre qu'à la même session et sur la base de cette présentation, le Président du Comité pour la période 2004-2005, Adigun Ade Abiodun (Nigéria), avait établi, pour examen par le Comité, un document officiel intitulé "Rôle et activités futurs du Comité".

291. Le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à sa demande, un document de travail intitulé "Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/L.265) avait été élaboré par le Secrétariat; ce document résumait la présentation, le document officiel et les discussions que le Comité avait consacrées à cette question à sa quarante-huitième session et contenait des éléments importants que le Comité devait examiner.

292. L'avis a été exprimé qu'il importait de veiller à ce que le Comité demeure une tribune majeure pour la communauté internationale. À cet égard, il serait particulièrement important de relier les objectifs en matière d'espace aux objectifs relatifs au développement international et d'harmoniser les travaux du Comité avec

ceux d'autres instances des Nations Unies, dont la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et la Commission du développement durable.

293. L'avis a été exprimé que la forte augmentation du nombre d'entités privées menant des activités dans l'espace ainsi que le développement de nouveaux secteurs engagés dans des activités spatiales donnaient à penser qu'il faudrait réfléchir aux moyens de faire en sorte que l'espace demeure accessible à tous les pays à des fins pacifiques. Selon le même avis, l'utilisation accrue de l'espace et l'arrivée de nouveaux acteurs, dont un nombre croissant représentait des intérêts commerciaux privés, pouvaient donner lieu à une augmentation de la demande de créneaux orbitaux et intensifier la concurrence et risquaient de ce fait de provoquer des frictions entre des acteurs concurrents. Il serait donc important de connaître et d'anticiper les activités qui pourraient bénéficier d'orientations supplémentaires pour assurer la sécurité et une compréhension commune de la manière dont l'espace était utilisé à des fins pacifiques. Ces activités aideraient à maintenir l'environnement spatial sûr et durable pour les biens spatiaux civils – en particulier à une époque de développement du trafic de satellites.

294. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était important que le Comité étudie soigneusement la méthodologie la plus appropriée pour pouvoir planifier à long terme son rôle et ses activités futurs. À cet égard, il était essentiel de passer en revue les grandes tendances des activités spatiales plus vastes et des programmes mondiaux en matière de développement durable et de combler la fracture numérique.

295. L'avis a été exprimé que le document de travail établi par le Secrétariat devrait demeurer à l'ordre du jour de la cinquantième session du Comité en 2007 et que ce dernier pourrait tirer parti de la participation du Sous-Comité scientifique et technique et de celle du Sous-Comité juridique à ses délibérations futures.

296. Le Comité est convenu qu'il devrait garder à l'esprit les travaux qu'il avait effectués et les réalisations qu'il avait obtenues ainsi que son mandat lorsqu'il examinerait la planification à long terme de son rôle et de ses activités futurs. Plusieurs grandes réalisations du Comité devaient être prises en considération dans toute discussion sur son rôle et ses activités futurs, comme en rendaient compte le rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), le rapport du Comité sur l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174) et la liste des questions pour l'utilisation des techniques spatiales dans les rapports soumis par le Secrétaire général pour donner suite aux grands sommets et conférences des Nations Unies (A/AC.105/2006/CRP.16).

297. Le Comité est convenu de continuer d'examiner la question de son rôle et de ses activités futurs à sa cinquantième session. Il est en outre convenu que le Président du Comité pourrait organiser des consultations intersessions ouvertes à toutes les parties intéressées pour présenter au Comité une liste des éléments à prendre en considération à sa prochaine session. Ces éléments devraient tenir compte de la nécessité d'examiner les domaines où le Comité et ses Sous-Comités avaient avancé, ainsi que les domaines sur lesquels il serait peut-être nécessaire que le Comité porte davantage d'attention dans l'avenir, compte tenu du paragraphe 295 et de l'évolution des technologies spatiales ainsi que du nombre croissant de participants aux activités spatiales.

4. Nouveau point à l'ordre du jour du Comité

298. Le Comité était saisi d'une proposition de la délégation du Brésil concernant l'inscription d'un nouveau point à son ordre du jour, dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel, pour la période 2007-2009 (A/AC.105/2006/CRP.15).

299. Quelques délégations ont estimé que, pour les pays en développement, il importait au plus haut point de développer leur propre infrastructure nationale pour les données géospatiales de source spatiale. L'accès à des informations spatiales fiables destinées à des applications géographiques faciliterait et contribuerait, d'une part, à promouvoir une plus grande transparence dans les organismes publics, d'autre part, à améliorer la circulation de l'information et le développement durable. Ces délégations étaient d'avis que l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Comité constituerait une contribution appréciable aux efforts que déploie ce dernier pour renforcer la coopération internationale en vue du développement durable.

300. D'autres délégations ont estimé que l'inscription de ce point à l'ordre du jour pourrait entraîner un chevauchement des efforts et éventuellement une dilution des actions menées par les institutions régionales et internationales comme l'Infrastructure mondiale de données spatiales (GSDI), le Comité permanent de l'infrastructure des données spatiales pour les Amériques et le Comité de l'information pour le développement. Ces délégations ont jugé important d'éviter toute interférence dans les efforts de coopération internationale existants qui fonctionnent bien.

301. Le Comité est convenu d'inscrire, à sa cinquantième session, un nouveau point à son ordre du jour, intitulé "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale destinées à des applications géographiques pour le développement durable", dans le cadre du plan de travail pluriannuel présenté ci après et étant entendu que ce plan de travail pourrait être révisé si nécessaire pour 2008 et 2009 à la cinquantième et à la cinquante et unième session du Comité.

302. Le Comité est en outre convenu qu'en 2007, il recenserait et évaluerait les interfaces entre les instances internationales existantes où les pays mènent des discussions sur la mise en place d'infrastructures de données géospatiales de source spatiale destinées à des applications géographiques, afin d'éviter le chevauchement des efforts de coopération internationale. Sur la base de cette évaluation, le Comité prendrait alors une décision sur les étapes suivantes concernant le plan de travail, y compris la définition plus étroite de la portée du point de l'ordre du jour sur les données géospatiales de source spatiale.

Plan de travail

2007

- Présentations d'États Membres et d'observateurs, d'organisations régionales et internationales, et de groupes informels de coordination sur leurs activités respectives concernant dans le domaine de l'utilisation d'informations géospatiales de source spatiale destinées à des applications géographiques pour le développement durable (centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, GEO, CEOS, UNESCO, FAO, entre autres).

2008

- Présentations d'experts sur les expériences de mise en place d'infrastructures nationales appropriées pour la collecte, le traitement et l'application de données géospatiales de source spatiale destinées à des applications géographiques, y compris la formation des ressources humaines, l'infrastructure technique et les besoins financiers, et les arrangements institutionnels.

2009

- Évaluation des activités menées au sein du système des Nations Unies, qui concernent directement l'utilisation d'informations géospatiales de source spatiale destinées à des applications géographiques pour le développement durable, et examen des moyens de mettre en évidence les liens qui existent entre ces activités et leur assurer une reconnaissance internationale plus affirmée.
- Établissement d'un rapport contenant les recommandations sur les moyens de promouvoir la coopération internationale en vue de renforcer les infrastructures nationales pour qu'elles utilisent les données géospatiales de source spatiale.

303. Le Comité est convenu que toute recommandation ou conclusion issue du plan de travail serait conforme à la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe).

5. Statut d'observateur

304. Le Comité a noté que le Centre for Human Rights and Peace Advocacy, organisation non gouvernementale, avait demandé le statut d'observateur permanent auprès du Comité et que la correspondance y relative et l'acte constitutif de l'organisation avaient été communiqués pendant cette session du Comité (A/AC.107/2006/CRP.14).

305. Le Comité a rappelé la décision qu'il avait prise à sa trente-troisième session en 1990 selon laquelle les organisations non gouvernementales qui souhaitaient avoir le statut d'observateur auprès du Comité devraient avoir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social et devraient, dans le cadre de leurs programmes, s'intéresser à des questions relevant de sa compétence. Il a aussi rappelé que ces organisations devraient être des organisations internationales à but non lucratif reconnues, avoir un siège permanent, un responsable principal et un acte constitutif ou des statuts dont un exemplaire devrait être soumis au Comité au moment où une demande de statut d'observateur serait examinée.

306. Si le Comité a pris note de l'intérêt du Centre for Human Rights and Peace Advocacy pour ses travaux, il a décidé de ne pas recommander d'accorder le statut d'observateur permanent au Centre étant donné qu'il n'était pas clairement établi que les activités du Centre n'étaient pas suffisamment axées sur des questions relevant de la compétence du Comité. Le Secrétariat a été prié d'informer le Centre de la décision du Comité.

6. Rapport du Secrétaire général

307. Le Comité a fait observer qu'au paragraphe 32 de la résolution 60/99 de l'Assemblée générale, celle-ci priait le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Comité, un rapport sur le traitement ou l'absence de la question de l'utilisation des techniques spatiales dans les rapports qu'il soumet aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d'autres domaines connexes, ainsi que dans les textes qui en sont issus et les engagements qui y sont pris.

308. Le Comité était saisi d'un document de séance contenant une liste des rapports du Secrétaire général et des documents issus des grandes conférences et réunions au sommet mondiales, élaborés et adoptés de 2002 à 2006, qui renvoyaient aux utilisations des techniques spatiales (A/AC.105/2006/CRP.16).

309. Le Comité est convenu que les informations figurant dans ce document devraient être transmises au Cabinet du Secrétaire général pour être soumises à l'Assemblée à sa soixante et unième session.

7. Colloque

310. Comme convenu pendant la quarante-huitième session du Comité, un colloque intitulé "L'espace et les forêts" s'est tenu le 12 juin 2006 pour mettre en évidence les possibilités offertes en matière de surveillance et de gestion des forêts par les techniques spatiales et la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace. Le Colloque était animé par L. Beckel (Autriche).

311. Des présentations sur les thèmes ci-après ont été faites lors du Colloque: "Évaluation et surveillance mondiales des forêts" par A. Branthomme (FAO); "Projet mondial TREES: surveillance des modifications de la couverture forestière mondiale par la collaboration et les partenariats" par A. Belward (Commission européenne); "Applications des données de télédétection en foresterie" par E. Csató (Hongrie); "Techniques spatiales pour la surveillance et la gestion des forêts au Nigéria" par A. Salami (Nigéria); et "Surveillance des zones forestières en Thaïlande avec utilisation d'images satellite" par J. Wichawutipong (Thaïlande).

312. Le Comité a noté avec satisfaction que les participants au colloque avaient fait preuve de grandes connaissances et compétences concernant diverses applications des techniques spatiales pour la surveillance et la gestion des forêts, dont il n'avait pas été question lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour du Comité.

313. Le 12 juin, des présentations intitulées: "l'expérience indienne en matière de systèmes spatiaux pour la gestion des ressources forestières", par D Radhakrishnan (Inde) et "Activités menées dans le domaine spatial pour la gestion des forêts en Indonésie", par M. Kartasmita (Indonésie) ont été faites dans le cadre de ce colloque.

314. Le Comité est convenu qu'un colloque sur l'espace et l'eau devrait se tenir pendant sa cinquantième session.

8. Groupe sur les activités spatiales

315. Le Comité est convenu qu'un groupe sur les activités d'exploration de l'espace, auquel participerait le secteur privé, devrait se tenir pendant sa cinquantième session.

9. Cinquantenaire de l'ère spatiale

316. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales organiseraient un certain nombre de manifestations aux niveaux national, régional et international pour commémorer le lancement dans l'espace du premier satellite de la Terre artificiel, Spoutnik-I, le 4 octobre 1957. À ce propos, la Fédération de Russie a informé le Comité qu'elle prévoyait des manifestations en 2007.

J. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

317. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses Sous-Comités en 2007:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	12-23 février 2007	Vienne
Sous-Comité juridique	26 mars-5 avril 2007	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	6-15 juin 2007	Vienne

Notes

- ¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.
- ² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.
- ³ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.
- ⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.06.I.5.
- ⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.06.I.6.
- ⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1)*, par. 220.
- ⁷ *Ibid.*, *soixantième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/60/20 et Corr. 1)*, par. 57 et 58.
- ⁸ *Ibid.*, *cinquante-neuvième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/59/20 et Corr.1 et 2)*, par. 137.
- ⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.
- ¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20)*, par. 239.
- ¹¹ *Ibid.*, annexe II, par. 4 à 9.